



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence



isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr



DIAGNOSTIC DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE

QUELS ENJEUX CLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR LE TERRITOIRE DU SAGE?

RAPPORT FINAL VALIDE PAR LA CLE LE 15/09/16

REDACTEURS : BENOIT BOROT, ANNE DOS SANTOS, ANAÏS HANUS, MAÏTE FOURNIER, MANON BERGE, PIERRE STROSSER



Claire
LELONG

NOTE AU LECTEUR

Le présent document constitue la seconde version du diagnostic du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Ce document a été élaboré à partir : (a) du rapport présentant l'état initial de la gestion des ressources en eau du SAGE Molasse validé en février 2016 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) ; (b) des retours d'acteurs du territoire collectés lors de l'atelier de concertation organisé le 6 avril 2016 ; (c) des contributions des membres du Secrétariat Technique (SECTECH) qui accompagne l'élaboration du diagnostic lors de la réunion du 7 juin 2016 ; et (d) des contributions des participants aux commissions territoriales organisées les 7, 8 et 9 juin 2016 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint Marcellin et Alixan. Enfin, les contributions du bureau de la CLE, réuni le 6 juillet 2016 à Chavannes pour l'examen du présent document, ont été intégrées en vue de son envoi aux membres de la Commission locale de l'eau du SAGE courant août 2016.

Ce document a été lu, commenté et validé par la Commission Locale de l'Eau le 15 septembre 2016.

TABLE DES MATIERES

NOTE AU LECTEUR	2
TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
ABREVIATIONS	6
1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Pourquoi un SAGE pour les aquifères de la molasse miocène du Bas Dauphiné et les alluvions de la Plaine de Valence ?	7
1.2. Quelle démarche d'élaboration du SAGE?	10
1.3. Quel rôle du diagnostic dans le processus du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence ?	10
2. LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE	12
2.1. La cadre réglementaire de la gestion de l'eau	12
2.2. L'organisation des services de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques	14
3. LES ENJEUX THEMATIQUES	19
3.1. Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire.....	19
La sécurisation de l'AEP	22
L'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel de ressources alternatives	23
Forages individuels : évaluation de l'impact et maîtrise si besoin	24
L'intégration et l'évolution de l'irrigation dans les projets de territoire	25
Les économies d'eau pour tous les usages	26
3.2. Lutter contre les pollutions	28
La prise en compte de toutes les sources de pollution	31
Les pollutions « classiques » d'origine agricole	32
3.3. Préserver les milieux aquatiques connectés	34
La préservation, la restauration et la création de zones humides connectées aux eaux souterraines	36
4. LES ENJEUX TRANSVERSAUX.....	38
Améliorer la connaissance	39
Assurer une gouvernance efficace et un financement adéquat de la gestion l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.....	42
Informer et communiquer auprès de tous les acteurs et habitants du territoire	46
5. EN RESUME.....	48

TABLE DES ILLUSTRATIONS

▶ Figure 1 : Périmètre du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence	8
▶ Figure 2 : Masses d'eau souterraines et limites des sous-secteurs hydrogéologiques	9
▶ Figure 3 : La démarche générale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE	10
▶ Figure 4 : Démarche globale du diagnostic	11
▶ Figure 5 : Carte des contrats de rivière, Contrat Vert et Bleu et SAGE voisin sur le périmètre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (Idées Eaux, ACTeon, Tereo, 2016)	17
▶ Figure 6 : Démarches eau et agriculture sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (ACTeon/Idées Eaux/Tereo, 2016)	18
▶ Figure 7 : Situation de la ressource en eau - Contrainte pour la disponibilité de la ressource en eau superficielle (ZRE), localisation des alluvions et répartition des prélèvements	20
▶ Figure 8 : Etat quantitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021	21
▶ Figure 9 : Etat qualitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021	28
▶ Figure 10 : Cartes récapitulatives des enjeux qualité sur le territoire du SAGE	30
▶ Figure 11 : Synthèse des enjeux liés aux milieux aquatiques sur les masses d'eau du SAGE	35

LISTE DES TABLEAUX

▶ Tableau 1 : Synthèse des mesures du PDM 2016-2021 sur les 13 masses d'eau souterraines du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence	13
▶ Tableau 2 : La prise de compétence Aménagement de rivière au sein du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	15
▶ Tableau 3 : Vision globale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence	49

ABREVIATIONS

AAC	Aire d’Alimentation de Captage
AB	Agriculture Biologique
AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse
AMPA	Acide aminométhylphosphonique
ANC	Assainissement Non Collectif
BAC	Bassin d’Alimentation de Captage
BLV	Bièvre-Liers-Valloire
CC	Communauté de Communes
CLE	Commission Locale de l’Eau
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESO	Eaux souterraines
ESUP	Eaux superficielles
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GMI	Géothermie de minime importance
ICPE	Installation classée pour la protection de l’environnement
LEMA	Loi sur l’eau et les milieux aquatiques (2006)
MAPTAM	Modernisation de l’Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
Mm3	Millions de m ³
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PLU	Plan Local d’Urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SAGE	Schéma d’aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux
SIG	Système d’information géographique
SPANC	Service public d’assainissement non collectif
STEP	Station d’épuration
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

1. INTRODUCTION

1.1. POURQUOI UN SAGE POUR LES AQUIFERES DE LA MOLASSE MIOCENE DU BAS DAUPHINE ET LES ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE ?

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (initialement appelé SAGE Molasse miocène du Bas-Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence) couvre un vaste territoire d'un peu plus de 2 000 km² bordé par le Vercors à l'Est, les Chambarans au Nord, le Rhône à l'Ouest et la limite sud du bassin versant de la Drôme au Sud (voir Figure 1). Valence en est le principal centre urbain, la population de l'agglomération de Valence représentant 175 636 habitants (2012) soit 55% de la population totale du territoire. Ce périmètre du SAGE est traversé par les rivières Isère et Drôme, ainsi que par plusieurs cours d'eau de moindre importance drainant le secteur d'est en ouest et se jetant dans le Rhône. Deux types d'aquifères complètent les ressources en eau du territoire : des nappes alluviales peu profondes associées aux différents cours d'eau, ainsi qu'un aquifère profond de grande taille et d'importance stratégique, la molasse miocène.

Les problèmes de qualité de l'eau observés sur cet aquifère et les nombreux usages déjà existants, notamment sur la partie drômoise, ont amené les acteurs locaux à se mobiliser pour mieux comprendre son fonctionnement dans le but d'assurer sa protection. Deux thèses abordant le fonctionnement hydrologique de l'aquifère ont notamment été réalisées, et des élus locaux se sont mobilisés pour conditionner la prescription d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Au regard de l'importance de ses enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, ce territoire a ainsi été désigné comme prioritaire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2010-2015¹. Les principaux enjeux de gestion de l'eau qui étaient identifiés par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée pour le territoire incluaient² : la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable ; la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions agricoles par les pesticides ; la gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles ; la maîtrise des impacts de l'urbanisation, en lien avec la disponibilité et la préservation de la ressource. »

LE SAGE EN CHIFFRES- CLES

- ▶ 2018 km²
- ▶ 324 307 habitants (INSEE, 2016)
- ▶ 175 636 habitants pour l'agglomération de Valence, soit 55% de la population du territoire
- ▶ 140 communes de la Grande Région Auvergne-Rhône-Alpes partagées entre 2 départements Drôme (100 communes) et Isère (40 communes)
- ▶ 26,22 millions de m³ prélevés pour l'AEP sur le territoire du SAGE en 2012
- ▶ 120 millions de m³ prélevés annuellement sur le territoire, dont 45 millions de m³ sur la molasse et les alluvions.

¹ SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, consultable en ligne : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/sdage2009.php>

² Délibération n°2012-58 du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée

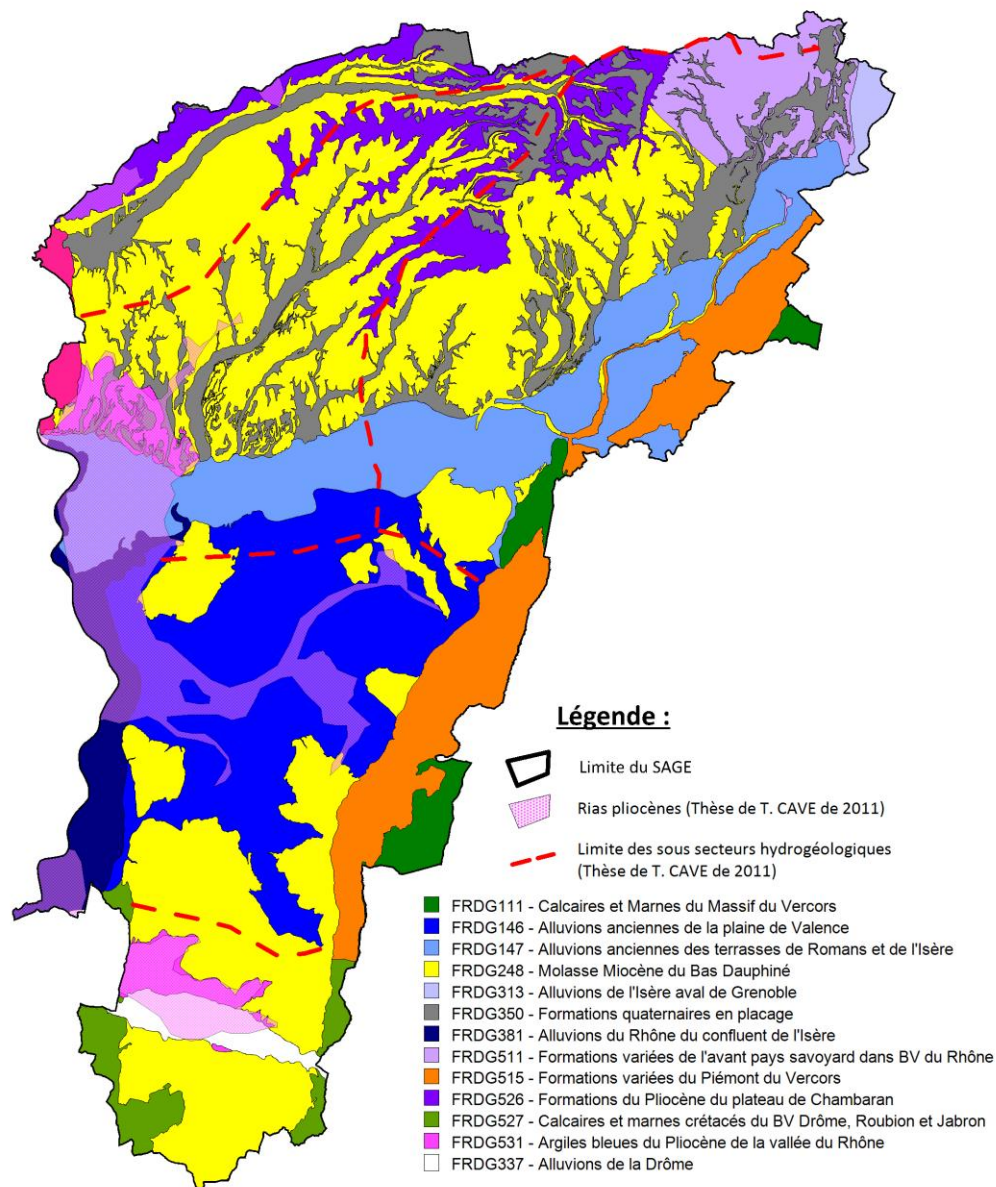
Etat des lieux du SAGE Molasse Miocène COMMUNES ET DEPARTEMENTS



► Figure 1 : Périmètre du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence

Etat des lieux du SAGE Molasse Miocène

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



Source : AERMC



0 5 10
Kilomètres

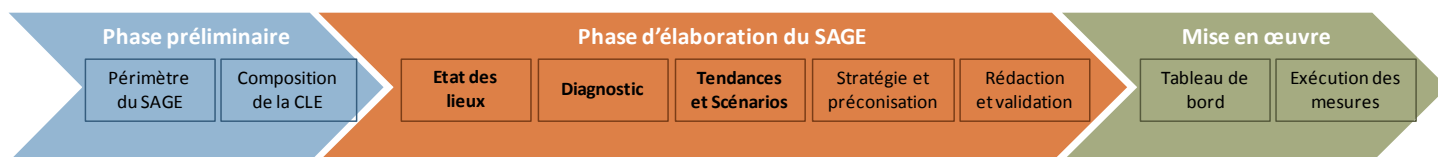


LE DÉPARTEMENT

► Figure 2 : Masses d'eau souterraines et limites des sous-secteurs hydrogéologiques

1.2. QUELLE DEMARCHE D'ELABORATION DU SAGE?

La démarche globale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE³ est structurée en trois phases principales (phases préliminaire, d'élaboration et de mise en œuvre) constituée de différentes étapes telles que décrites dans le diagramme ci-dessous.



► Figure 3 : La démarche générale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a émergé des consultations des communes du territoire menée de novembre 2011 à mars 2012, et du Comité de bassin Rhône-Méditerranée & Corse du 5 décembre 2012. Son périmètre a été établi par arrêté interpréfectoral le 15 mai 2013, le portage du SAGE pour sa phase d'élaboration étant confié au Département de la Drôme, en partenariat avec le Département de l'Isère. La réalisation de l'état des lieux du SAGE a été initiée en avril 2014, l'état des lieux étant approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE⁴) du 2 février 2016. Son adoption a donné le coup d'envoi à l'élaboration du diagnostic du SAGE dont les résultats sont présentés dans ce document.

Le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence est élaboré dans un esprit de concertation dans le cadre d'un processus mobilisant l'ensemble des élus et acteurs de l'eau du territoire, y compris les usagers. Des réunions thématiques avec des experts et représentants de différents secteurs (par exemple : agriculture, industrie, gestion des milieux aquatiques, eau potable et assainissement) et des commissions territoriales associant élus et acteurs locaux de trois secteurs géographiques aux contextes et problématiques spécifiques (Drôme des collines, Sud Grésivaudan et Plaine de Valence) complètent ainsi les réunions des instances de concertation formelles du SAGE que sont la CLE et son bureau⁵.

1.3. QUEL RÔLE DU DIAGNOSTIC DANS LE PROCESSUS DU SAGE BAS DAUPHINÉ PLAINE DE VALENCE ?

L'étape d'élaboration du diagnostic consiste à caractériser les principaux enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques qu'il faudra résoudre en priorité pour assurer une gestion durable des ressources en eau sur le territoire répondant à la fois aux objectifs (écologiques en particulier) fixés par la législation environnementale et aux objectifs de développement socio-économique du territoire. Les principaux enjeux de gestion du diagnostic (voir figure 2 ci-dessous)

³ Ministère de l'Ecologie. 2008. Guide SAGE – actualisé en mai 2012. Ce document est téléchargeable sur le portail Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/guide-m%25C3%25A9thodologique-pour-l%25C3%25A9laboration-et-la-mise-en-oeuvre-des-sage-et-fiches-th%25C3%25A9matiques>

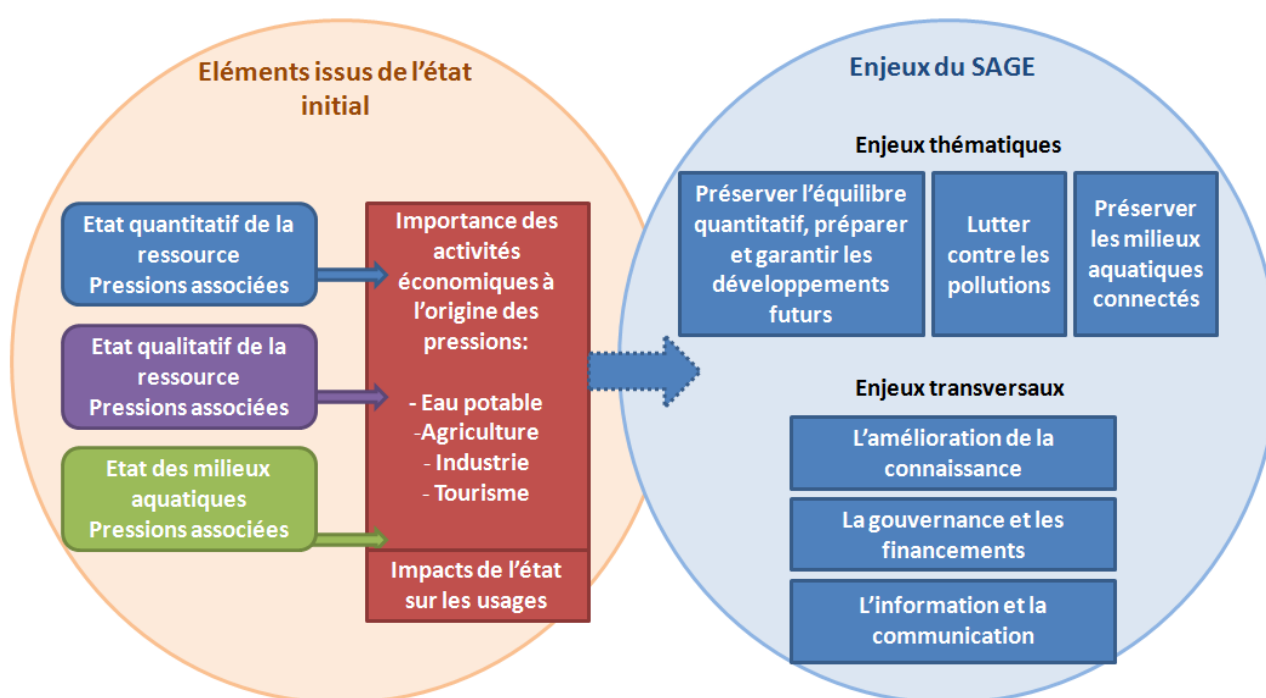
⁴ La CLE du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence est composée de 70 membres représentant les élus (50%), les services de l'état (25%) et les représentants des usagers de l'eau (25%).

⁵ Le bureau de la CLE du SAGE est composé de 21 membres représentatifs de la composition de la CLE.

sont obtenus en croisant les connaissances collectées et synthétisées dans l'état des lieux du SAGE sur :

- l'état actuel des différents types de ressources en eau et de milieux aquatiques du territoire ;
- les pressions s'exerçant sur ceux-ci,
- les activités socio-économiques à l'origine de ces pressions ;
- l'organisation des acteurs de l'eau sur le territoire et les flux financiers qui les relient.

Il permet d'aboutir à une problématisation de la gestion des ressources en eau du territoire du SAGE qui permet ensuite d'organiser et de structurer les grands principes d'action qui seront proposés puis mis en œuvre pour résoudre les enjeux identifiés.



► Figure 4 : Démarche globale du diagnostic

En cohérence avec le principe de concertation rappelé ci-dessus, différentes versions du diagnostic sont développées, présentées, discutées puis enrichies au cours d'étapes successives de mobilisation des élus et acteurs de l'eau du territoire. En particulier : un atelier d'acteurs a été organisé le 6 avril 2016 à Chatuzange-le-Goubet, cet atelier permettant de faire émerger les principaux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques identifiés à partir des informations synthétisées de l'état initial du SAGE et d'identifier des exemples d'actions illustrant d'une manière opérationnelle ce que la résolution d'enjeux particuliers pourrait impliquer. Des commissions territoriales, permettant d'affiner les enjeux et leur traduction locale, ont également été organisées du 7 au 9 juin 2016. Enfin, ce rapport sera soumis au bureau de la CLE puis à la CLE pour validation et adoption.

2. LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE

2.1. LA CADRE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE L'EAU

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** (DCE), adoptée le 23 octobre 2000 et traduite en droit français dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, définit le cadre cohérent global de la politique de l'eau Européenne et française. Cette directive fixe l'atteinte du bon état écologique de toutes les rivières, estuaires et écosystèmes littoraux comme objectif environnemental de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, chaque écosystème étant divisé en masses d'eau superficielles ou unités élémentaires de gestion à laquelle le suivi et la définition d'actions d'amélioration s'organise. Elle fixe également des objectifs spécifiques pour les aquifères sous-divisées en masses d'eau souterraines en particulier:

- Atteindre le bon état chimique et quantitatif (voir encadré ci-dessous)⁶ ;
- Inverser les tendances à la hausse de concentrations de polluants résultant d'activités anthropiques ;
- Assurer la non-dégradation de l'état des masses d'eau ;
- Respecter les objectifs de zones protégées et espaces faisant l'objet d'engagements au titre d'autres directives quand l'atteinte de ces objectifs est directement liée à l'état chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines.

QU'EST CE QUE LE BON ETAT ?

Le **bon état chimique** est défini par la DCE de la façon suivante : « Une masse d'eau souterraine présente un bon état chimique lorsque les concentrations en certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium...) ne dépassent pas des valeurs limites fixées au niveau européen, national ou local (selon les substances) et qu'elles ne compromettent pas le bon état des eaux de surface »¹.

Le **bon état quantitatif** est quant à lui défini de la façon suivante : « Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface »

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence est structuré en 13 masses d'eau souterraines auxquelles se superposent 44 masses d'eau superficielles. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 traduit les objectifs de la DCE en orientations fondamentales complétées par un programme de mesures (actions) répondant à chaque orientation fondamentale. Les mesures à mettre en œuvre pour les masses d'eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sur la période 2016-2021 (issues du le Programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée⁷) sont synthétisées dans le tableau suivant :

⁶ Source : SDAGE RM 2016-2021, p.5

⁷ Pp. 194 à 215 pour les masses d'eau souterraines.

► **Tableau 1: Synthèse des mesures du PDM 2016-2021 sur les 13 masses d'eau souterraines du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence**

Mesures pour atteindre le bon état		
Pression à traiter : pollution diffuse par les nutriments	Pression à traiter : pollution diffuse par les pesticides	Pression à traiter : prélèvements
Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau dans le domaine de l'agriculture
Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	
Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	
	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées		
Au titre de la directive pour la Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	Au titre de la directive sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	
Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	
Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
Réduire la pression azotée liée aux élevages, dans le cadre de la Directive nitrates	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	
	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà de la Directive nitrates	

L'ensemble des masses d'eau souterraines du SAGE fait l'objet des 3 mesures spécifiques pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les alluvions de la Drôme, les alluvions anciennes de la Plaine de Valence et les molasses miocènes du Bas-Dauphiné font l'objet de mesures sur les prélèvements.

Les alluvions du Rhône au sud de Valence et les formations variées de l'Avant-pays savoyard dans le bassin du Rhône Valence font l'objet de mesures spécifiques concernant les eaux destinées à la consommation humaine.

2.2. L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le périmètre du SAGE Bas Dauphiné et Plaine de Valence, qui couvre 140 communes des départements de la Drôme et de l'Isère, est l'objet de nombreux regroupements de communes et de dynamiques territoriales dont l'objet est la gestion des services de l'eau (eau potable et assainissement) et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ceux-ci complètent les dynamiques et outils d'aménagement du territoire, 126 communes étant impliquées dans trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)⁸.

Les structures intercommunales font face, à échéances 2018 (loi MAPTAM du 27 janvier 2014)⁹ et 2020 (loi NOTRe du 7 août 2015), à la restructuration de leurs compétences liées aux questions de l'eau, les compétences traditionnelles de gestion des services de l'eau potable et d'assainissement des communes et de syndicats dédiés étant complétées par des compétences en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). La compétence GEMAPI, la 1^{ère} compétence à être transférée aux intercommunalités dès le 01/01/2018, alors qu'une partie des collectivités s'est déjà saisie de la compétence aménagement de rivière.

⁸ Pour les périmètres des départements, des intercommunalités, des SCoT et des contrats de rivière, se reporter à l'atlas cartographique (cartes 1, 5, 6, 7) accessible en ligne : <http://fr.slideshare.net/ladrome/atlas-cartographique-de-ltat-initial-de-ltat-des-lieux-du-sage-molasse-miocne-112015>

⁹ Source : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/loi-decrets.php>

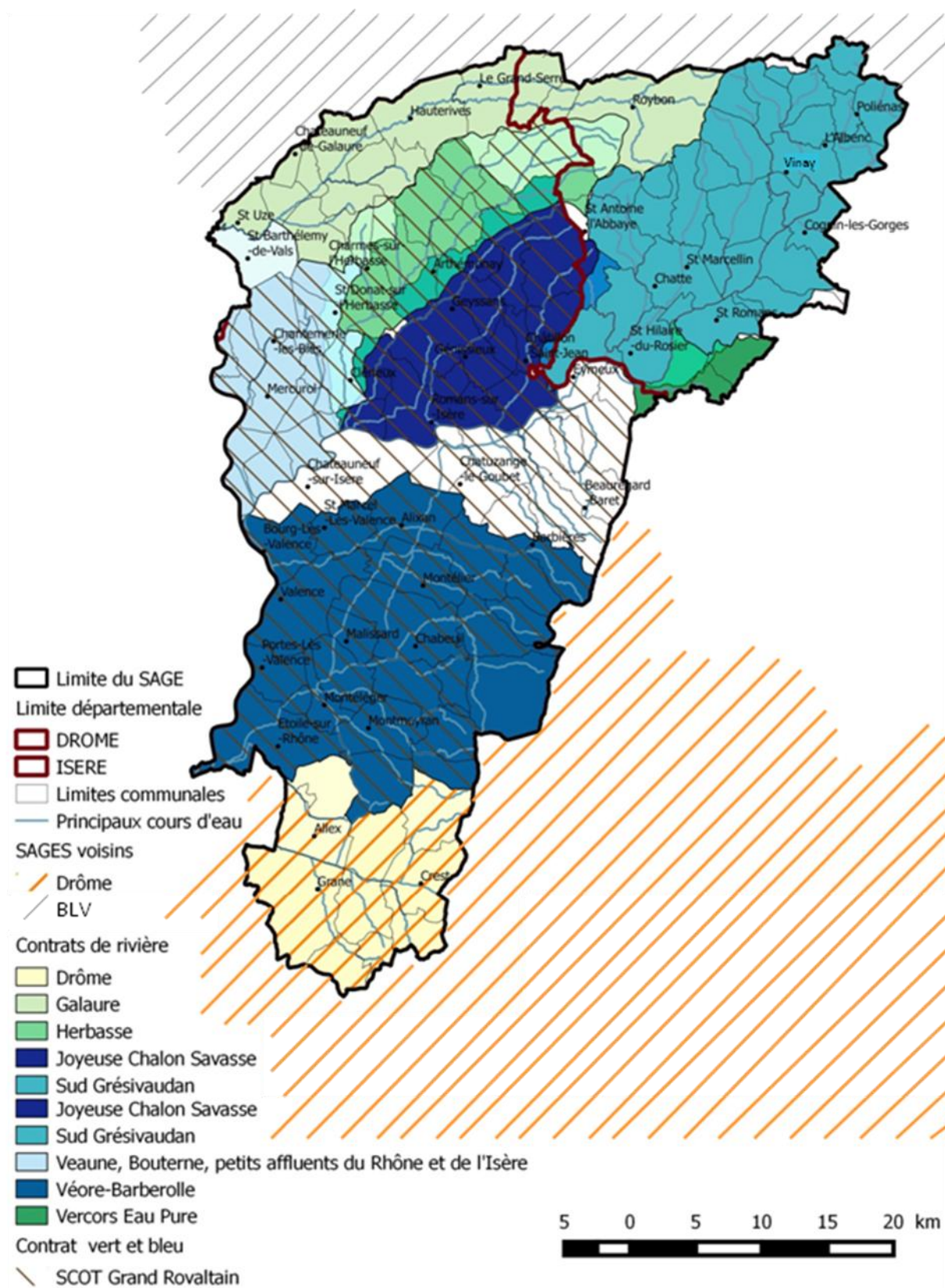
► **Tableau 2 : La prise de compétence Aménagement de rivière au sein du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence**

NOM DE L'INTERCOMMUNALITE	NOMBRE TOTAL DE COMMUNES ADHERENTES	NOMBRE DE COMMUNES DU PERIMETRE DU SAGE CONCERNEES	COMPETENCE AMENAGEMENT DE RIVIERE
Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes (VaRSRA)	51	51	Assurée par la Communauté d'Agglomération
Communauté de communes de la Raye	5	5	Assurée par la Communauté d'Agglomération que les 5 communes rejoindront le 01/01/2017
Communauté de communes Pays de l'Herbasse	9	9	Assurée par la Communauté de communes sachant que la CC du Pays de l'Herbasse fusionnera avec la CC Hermitage Tournonais à compter du 01/01/2017
Communauté de communes de l'Hermitage Tournonais (CCHT)	13	10	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Porte de DrômArdèche (CCPDA)	35	13	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Val de Drôme	36	10	Déléguée au Syndicat mixte de la Rivière Drôme
Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans (CCCPS)	15	1	Déléguée très certainement au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Communauté de communes Pays du Royans (CCPR)	11	1	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI)	12	7	
Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin	16	16	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V)	20	14	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Bièvre Isère	41	3	

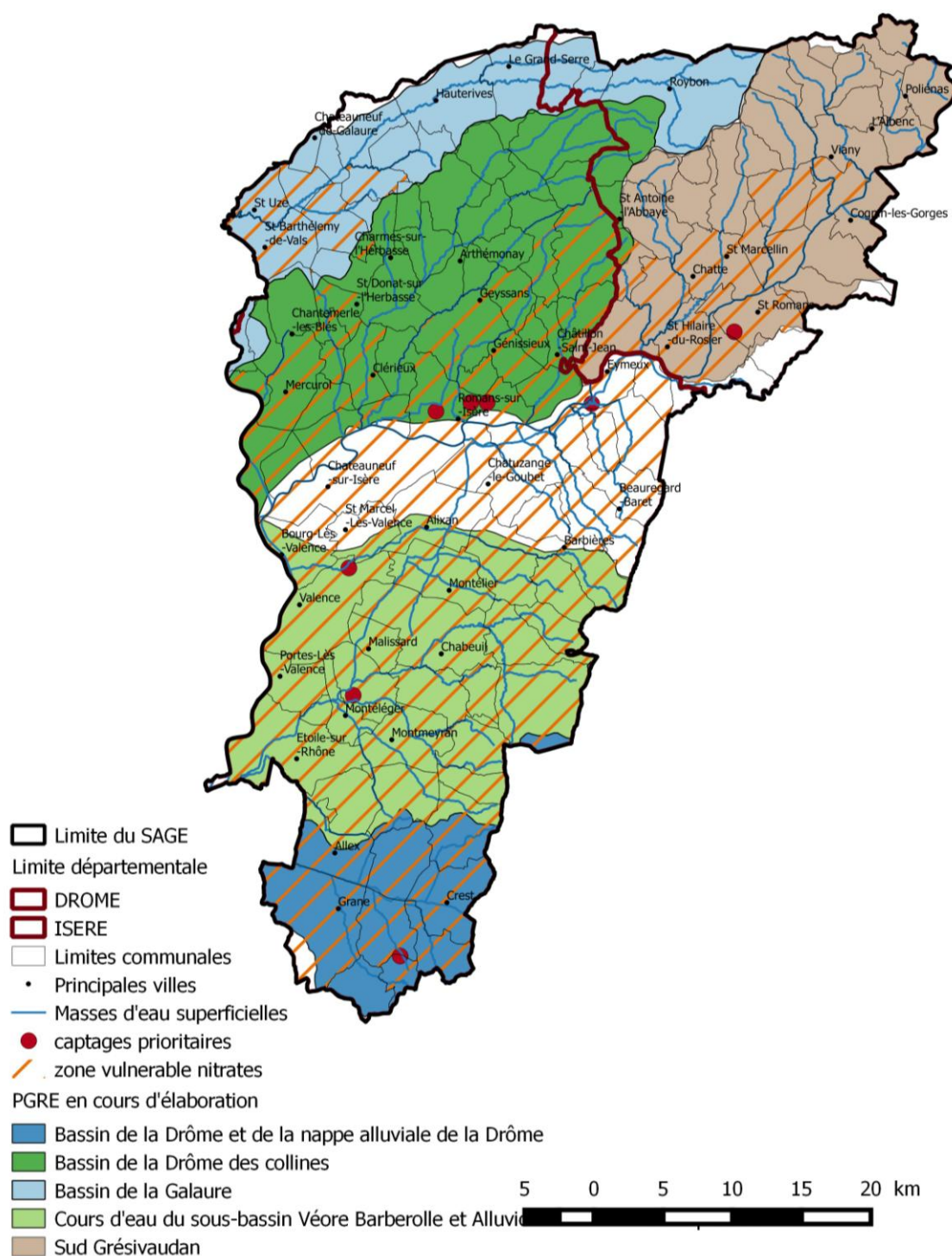
Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence fait également l'objet de plusieurs démarches de gestion de l'eau et des milieux aquatiques organisées à différentes échelles hydrographiques ou à l'échelle départementale (Agr'eau 26, Accord cadre pour la gestion quantitative de la ressource en eau) (voir tableau et carte ci-dessous) :

- Les contrats de rivière ciblant notamment la réduction des pollutions domestiques ;
- Les Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) développés et mis en œuvre à l'échelle des bassins caractérisés par des déséquilibres quantitatifs importants entre offre et demande en eau ;
- Les SAGE autres que le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence en charge de ressources en eau interconnectées : SAGE Drôme au sud et SAGE Bièvre Liers Valloire au nord ;
- Les procédures de protection des captages prioritaires au niveau des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) associant collectivités/syndicats d'eau et profession agricole ;
- Le programme Bio et Eau dont l'objectif est de mieux comprendre les freins concernant la conversion à l'agriculture biologique, et de faciliter et accompagner les conversions en travaillant à la fois sur les techniques culturales, les assolements, les cultures, les opportunités économiques, etc.
- La Charte agricole et forestière de l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, dont l'un des 7 objectifs est de préserver la ressource en eau, signée avec la Chambre d'agriculture et le Centre Régional de Propriété Forestière pour la période 2016-2020.

Ainsi, une grande partie du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence fait déjà l'objet de mesures de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les contrats de rivière couvrent notamment une partie significative du territoire, tel qu'illustré dans la Figure 3 ci-dessous. Le territoire fait également l'objet de plusieurs démarches pour limiter les impacts de l'activité agricole sur la ressource en eau, tel qu'indiqué Figure 4.



► Figure 5 : Carte des contrats de rivière, Contrat Vert et Bleu et SAGE voisin sur le périmètre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (Idées Eaux, ACTeon, Tereo, 2016)



► Figure 6 : Démarches eau et agriculture sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (ACTeon/Idées Eaux/Tereo, 2016)

3. LES ENJEUX THEMATIQUES

Les enjeux du SAGE ont émergé des connaissances synthétisées de l'état des lieux validé le 2 février 2016 et soumises à discussion lors de l'atelier d'acteurs organisé en avril 2016. Ces enjeux ont ensuite été retravaillés par le bureau de la CLE au mois de mai 2016, puis discutés suites aux réunions des commissions territoriales organisés en juin 2016. Ces itérations ont permis :

- D'identifier et d'explicitier des sous-enjeux clés pour le territoire concernant les trois principales thématiques environnementales liées à la gestion des ressources en eau au regard des informations présentées dans l'état initial : (1) Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire ; (2) Lutter contre les pollutions ; et, (3) Préserver les milieux aquatiques connectés.
- De proposer une priorisation des enjeux et des sous-enjeux, avec 2 niveaux de priorisation proposés tel que résumé ci-dessous.

Niveau 1 : Enjeux prioritaires du SAGE
Niveau 2 : Enjeux complémentaires

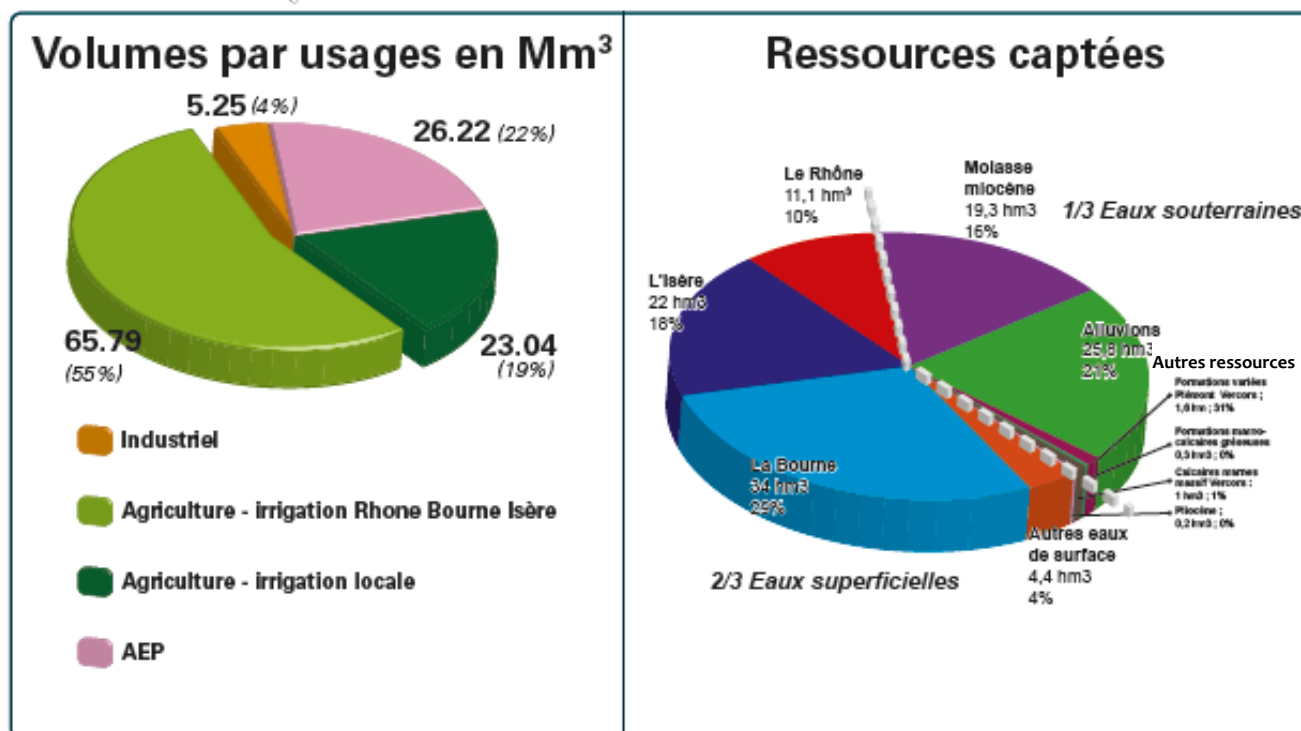
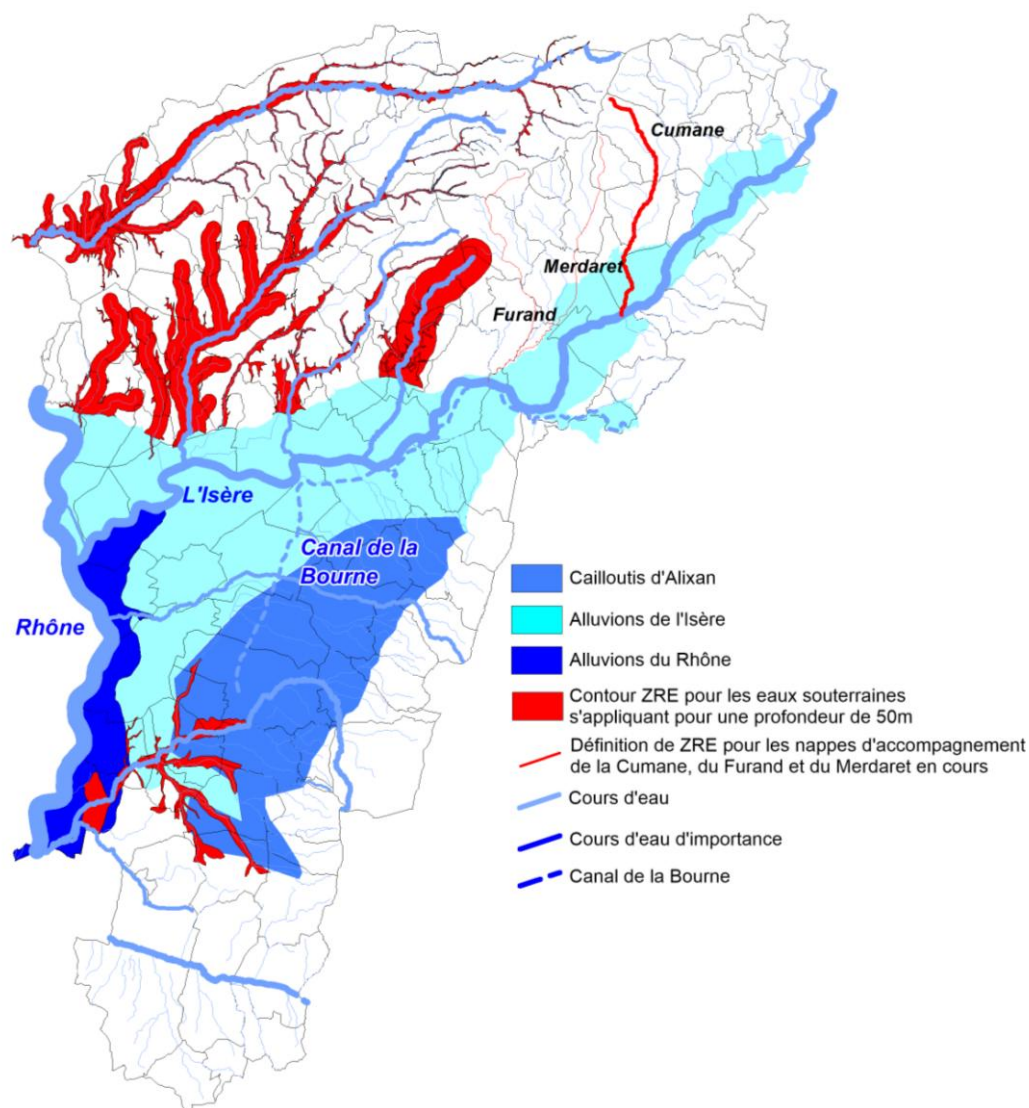
Ce chapitre présente sous la forme de fiches descriptives chaque sous-enjeu proposé pour les trois thématiques identifiées.

3.1. PRESERVER L'EQUILIBRE QUANTITATIF, PREPARER ET GARANTIR LES DEVELOPPEMENTS FUTURS DU TERRITOIRE

Le SDAGE 2016-2021 identifie les masses d'eau souterraines présentes sur le territoire du SAGE comme ayant un **bon état quantitatif**, qu'elles soient affleurantes ou sous couverture. Il préconise des actions de préservation pour maintenir l'équilibre quantitatif, notamment dans l'objectif du développement futur du territoire. L'outil SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence aura donc un rôle central dans la gestion et l'organisation des prélèvements futurs sur les différents aquifères de son territoire.

En ce qui concerne les masses d'eau superficielles, tous les bassins versants (hormis l'axe Isère) au sein du périmètre du SAGE ont été identifiés en déséquilibre quantitatif et ont fait l'objet d'études de détermination des volumes maximums prélevables. Cela a abouti à la mise en place de Zones de Répartition des Eaux sur les eaux superficielles sur les bassins versants de la Galaure, de la Drôme des Collines, de la Véore – Barberolle, mais également pour les alluvions récentes de la plaine de Valence. Sur le territoire du Sud Grésivaudan, les démarches pour la mise en place d'une ZRE sont en cours et concerneront les cours d'eau Cumane, Merdaret et Furan et leurs nappes d'accompagnement.

Sur le bassin versant de la Véore – Barberolle, les prélèvements en nappe alluviale ont un impact non négligeable sur le régime des cours d'eau, surtout sur le secteur aval de la plaine de Valence.



► Figure 7: Situation de la ressource en eau - Contrainte pour la disponibilité de la ressource en eau superficielle (ZRE), localisation des alluvions et répartition des prélèvements

Même si l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la molasse profonde peuvent s'avérer problématiques. En effet, la molasse intervient de manière importante dans la recharge des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement sur de nombreux secteurs. Une surexploitation locale non visible à l'échelle globale peut ainsi être à l'origine d'une diminution significative du débit des cours d'eau durant l'étiage, ainsi que d'une dégradation de la qualité des eaux de la molasse par les nappes alluviales en cas d'inversion de flux. Ces phénomènes sont déjà visibles sur certains secteurs de la plaine de Valence, de la Drôme des collines (et surtout dans la vallée voisine de la Bièvre Liers Valloire). A noter que les prélèvements non maîtrisés localement sur les forages profonds dans la molasse peuvent également être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau par des éléments naturels comme le fer et le manganèse, en sollicitant les flux profonds de cet aquifère.

	Etat quantitatif
Molasse miocène	
Alluvions	
Autres aquifères	
Cours d'eau BV Galaure	
Cours d'eau BV Herbasse	
Cours d'eau BV Drôme des Collines	
Cours d'eau BV Véore Barberolle	
Cours d'eau BV Sud Grésivaudan	

Bon Etat

Etat Médiocre

► Figure 8 : Etat quantitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021

LA SECURISATION DE L'AEP

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

A l'échelle du territoire du SAGE, près de cinquante de captages ont été abandonnés depuis une trentaine d'années, s'agissant d'ouvrages sollicitant généralement les aquifères alluviaux avec des dépassements des normes de potabilité, principalement pour les nitrates et les pesticides. Parmi ceux-ci, l'exploitation d'une dizaine d'ouvrages a été stoppée en raison de pollutions industrielles ou naturelles notamment pour les sources (dépassement des seuils de potabilité pour la turbidité et la bactériologie).

Il y a toutefois relativement peu de problèmes quantitatifs hormis celui induit par la sensibilité des sources à l'étiage. Seul le secteur de Valence et ses communes périphériques peut connaître des problèmes quantitatifs en cas de mise hors service d'une de ses ressources et devra donc être sécurisé.

→ Usages à l'origine de cet état

L'arrêt de l'exploitation de captages AEP est principalement lié à la présence de fertilisants azotés et de pesticides avec des teneurs dépassant les normes de potabilité. Les principaux usagers de ces produits sont l'agriculture, les collectivités et les particuliers.

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

La préservation et la sécurisation de la ressource en eau souterraine est un enjeu afin de faire face aux besoins actuels et futurs de l'AEP des 320 000 habitants du périmètre du SAGE.

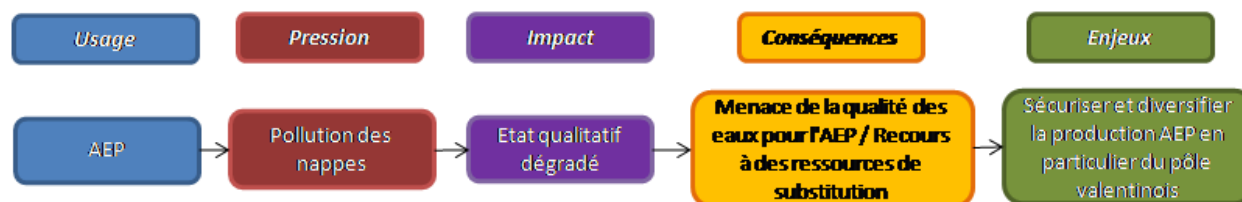
→ Quelle réponse donner ?

Les ouvrages AEP abandonnés ont été en partie remplacés par la création de forages profonds dans la molasse pour la dilution et/ou en substitution. Ces mesures ont ainsi été mises en œuvre afin de compenser les pollutions induites par les pressions anthropiques, induisant des coûts dits « de dégradation » (dépenses de lutte contre la pollution agricole, les coûts entraînés par le déplacement des captages utilisés, les coûts de mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable, les surcoûts liés aux traitements complémentaires). Le coût total annuel de cette dégradation de la qualité des eaux souterraines a été estimé à environ 13 millions d'euros.

La sécurisation et la gestion de l'AEP devra passer par **1- l'amélioration des connaissances** notamment sur le fonctionnement des nappes et le comportement des molécules impactantes, **2- l'évaluation des besoins actuels et futurs pour cet usage** et **3- la mise en place une stratégie de gestion et de protection** à l'échelle du territoire du SAGE.

Il est également fondamental de développer une vision globale de l'ensemble des prélèvements en prenant en compte tout à la fois les dimensions environnementales et socio-économiques (rôle de l'eau dans l'économie du territoire/certaines activités économiques) ainsi que les ressources alternatives à reconquérir potentiellement disponibles (ex : alluvions Isère / Rhône, karsts Vercors).

Une étude actuellement en cours et pilotée par la Commission Locale de l'Eau devra permettre d'identifier et de préserver les ressources stratégiques pour l'AEP sur le territoire du SAGE.



L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LA MOLASSE ET LE POTENTIEL DE RESSOURCES ALTERNATIVES

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

Sur le territoire du SAGE, les prélèvements moyens annuels sur 2010-2012 étaient de 120 millions de m³ tous usages confondus, pour environ 1321 ouvrages de prélèvement. Ceux dans la molasse et dans les alluvions représentent respectivement environ 16% et 23% des volumes captés. Les prélèvements en eau de surface représentent 60% des prélèvements et concernent quasi exclusivement l'agriculture. Dans le détail pour l'aquifère molassique, 10 millions de m³ sont affectés à l'AEP, 8 à l'agriculture et 0.8 à l'industrie.

→ Usages à l'origine de cet état

Tous les usages sont concernés par cet enjeu et en particulier l'AEP et l'irrigation individuelle.

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

Dans le cadre de la mise en place des Zones de Répartition des Eaux sur la plupart des cours d'eau principaux du territoire du SAGE, la nappe de la Molasse est identifiée et utilisée régulièrement comme une solution de substitution aux prélèvements en eaux superficielles, afin notamment de rétablir les débits réservés et/ou suffisants pour le milieu naturel (principalement sur la Drôme des Collines et la Galaure).

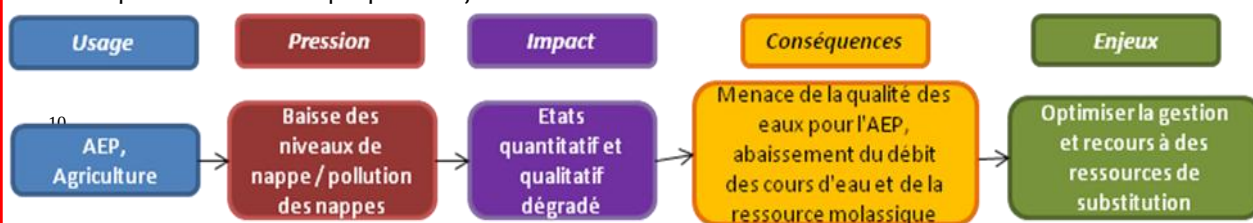
De plus, malgré l'attribution d'un bon état quantitatif dans le SDAGE 2016-2021, les aquifères souterrains connaissent des enjeux quantitatifs à l'échelle locale, où des pompages ou des surexploitations localisés peuvent perturber l'hydrologie et entraîner des contaminations des flux intermédiaires et profonds de la nappe de la molasse.

L'exploitation de l'aquifère de la molasse, ainsi que l'évolution des prélèvements, sont donc un enjeu fort pour la gestion des équilibres actuels et des différentes usages qui l'utilisent actuellement.

→ Quelle réponse donner ?

Afin d'identifier les ressources disponibles sur l'aquifère de la molasse miocène et le gérer de manière optimale, il sera nécessaire :

- D'améliorer les connaissances, en particulier préciser les interactions entre les différentes strates de cette masse d'eau ainsi que les relations entre les eaux souterraines et superficielles, notamment dans les ZRE.
- De gérer cette ressource à l'échelle des 5 sous secteurs hydrogéologiques (cf Figure 2) identifiés durant les deux thèses¹⁰.
- De coordonner les différentes procédures en cours ou à venir : SAGE et étude ressources stratégiques, ZRE et PGRE, afin que notamment la CLE puisse émettre un avis sur les possibilités de substitution...
- De préparer et anticiper les changements climatiques et l'évolution du territoire afin d'adapter au mieux les ressources aux projets/usages et envisager des transferts vers d'autres ressources,
- De préciser les volumes disponibles sur l'Isère et le Rhône ainsi que le rôle de recharge des nappes en plaine de Valence que pourrait jouer le canal de la Bourne.



¹⁰ Rémi de La Vaissière – Mai 2006 – Thèse sur l'aquifère néogène du Bas Dauphiné, Apport de la géochimie et des isotopes dans le fonctionnement hydrogéologique du bassin de Valence.

Tiffany CAVE – Décembre 2011 – Thèse sur le fonctionnement hydrodynamique du bassin tertiaire du Bas Dauphiné entre la Drôme et la Varèze

FORAGES INDIVIDUELS : EVALUATION DE L'IMPACT ET MAITRISE SI BESOIN

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

Les prélèvements non déclarés, directs en nappe par puits ou forages individuels n'ont pas été quantifiés de par l'absence d'information concernant leur nombre et leur importance.

→ Usages à l'origine de cet état

L'usage principalement concerné par cet enjeu est l'usage domestique. Cela pourrait également s'appliquer à l'usage industriel, pour lequel l'état des lieux a révélé un manque de connaissances, et plus particulièrement l'absence quasi systématique de déclaration des ouvrages de prélèvement, voire à l'usage irrigation.

Enjeu prioritaire

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

Les forages individuels déclarés ou non déclarés sont présents en grand nombre sur le territoire du SAGE et peuvent poser des problèmes d'ordres qualitatifs et quantitatifs vis-à-vis de la nappe des alluvions, peu profonde, mais également de plus en plus pour celle de la molasse.

Ces ouvrages, en grand nombre, peuvent ainsi constituer des sources potentielles de pollution de par l'absence de système d'étanchéification des puits vis-à-vis de la surface, le manque de protection en surface ou par la mise en communication de plusieurs nappes de qualités différentes. La multiplication des prélèvements à petit débit peut également avoir un impact, selon les secteurs, sur les niveaux de nappe, notamment en période d'étiage où ces prélèvements sont généralement les plus importants. Les services d'assainissement peuvent également être impactés quand les eaux issues de ces forages sont rejetées dans les réseaux d'eaux usées.

→ Quelle réponse donner ?

Une réglementation existe concernant les forages domestiques, avec notamment obligation de déclaration en mairie (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, prélèvements n'excédant pas 1000 m³/an). Toutefois, elle est très peu appliquée, de par un manque de moyens financiers et humains d'une part et une faible mobilisation politique autour de la question d'autre part. Cet enjeu nécessitera la mise en place de moyens de contrôle de ces forages.

Très peu de structures connaissent la réglementation avec par conséquent une mise en application limitée. Beaucoup de foreurs ignorent également les normes pour la bonne réalisation des forages (problème de formation et d'accès aux règles de bonnes pratiques) et ne créent pas leurs ouvrages selon les règles de l'art. Un travail conséquent de communication et de prospection sera à mettre en place pour mieux appréhender, contrôler et gérer cet usage. Cela pourra se faire par exemple avec la création de structures identiques à celles existantes pour le contrôle des systèmes d'assainissement autonomes ou par les structures distributrices d'eau potable, qui ont un accès direct à tous les abonnés et qui dont l'activité est directement visée par cet enjeu. La mise en place d'une charte avec les professionnels du forage pourrait être une autre piste à concrétiser dans la continuité des engagements pris par les foreurs au cours de la réalisation de la thèse de T. Cave.

Il est également important de souligner que l'évolution des compétences AEP en 2020 avec la mise en application de la loi NOTRe, implique notamment l'uniformité des prix à l'échelle des structures gestionnaires avec des risques ponctuels d'augmentation du prix de l'eau qui pourraient entraîner la prolifération de nouveaux ouvrages à usage domestique.

L'INTEGRATION ET L'EVOLUTION DE L'IRRIGATION DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

Le département de la Drôme, notamment la vallée du Rhône, est la principale zone irriguée de Rhône Alpes. D'une part, les productions de ce secteur sont, pour un grand nombre d'entre elles, des cultures irriguées (grandes cultures, arboriculture, maraîchage) dont certaines gourmandes en eau, (maïs, soja, noyers, légumes...), d'autre part, la proportion de surfaces irriguées par culture y est bien supérieure à la moyenne régionale. Les pratiques d'irrigation en Isère sont plus proches de la moyenne régionale (la proportion importante de prairies et la plus faible part de vergers « à noyaux » explique une plus faible SAU irriguée). Ainsi, sur le territoire du SAGE, les prélèvements agricoles s'élevaient, en 2012, à près de 91Mm³ (87Mm³ sur 2010-2012), dont 83% dans les eaux superficielles (notamment Isère, Rhône et Bourne, qui permettent d'irriguer la plaine de Valence et de Romans), 9% dans la molasse et 8% dans les alluvions. Les prélèvements agricoles en eaux superficielles auraient tendance à diminuer en faveur d'un transfert vers les eaux souterraines. La part de surfaces irriguées est la plus forte (parfois plus de 50% de la SAU irriguée) sur certaines zones du Sud Grésivaudan (noyers) et de la Galaure (maïs fourrager), puis sur les bassins de Véore Barberolle et de la Drôme (nombreuses communes avec plus de 35% de la SAU irriguée). Dans les zones de prairies de la Galaure, de la Drôme des collines et du Sud Grésivaudan, moins de 10% de la SAU est irriguée.

L'irrigation sur le périmètre du SAGE se fait principalement à partir des structures collectives (84% des volumes, prélevés essentiellement dans les eaux de surface – Rhône, Isère, Bourne). 16% des volumes sont des prélèvements individuels, dont les trois quarts se font en eaux souterraines.

Description de l'enjeu

Si aujourd'hui, l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la Molasse profonde peuvent conduire à une diminution du débit des cours d'eau durant l'étiage et à une dégradation de la qualité des eaux de la Molasse par les nappes alluviales. Par ailleurs, la Molasse et les alluvions de la plaine de Valence sont dans un état qualitatif médiocre, du fait de contaminations par les nitrates (plaine) et les pesticides (collines molassiques). Ces deux facteurs ont des conséquences sanitaires, environnementales et économiques, notamment en générant des coûts pour la production d'eau potable. A la fois parce qu'elle en est un usager important et parce qu'elle peut être à l'origine de pressions sur la qualité de l'eau, l'activité agricole peut jouer un rôle clé sur l'état de la ressource ; l'irrigation, de par son importance au sein des systèmes actuels, peut constituer un des leviers pour le développement d'une agriculture plus favorable à un bon état (quantitatif et qualitatif) de la ressource. Les objectifs en termes d'irrigation sont donc à définir dans le cadre de projets agricoles de territoires, répondant notamment à des objectifs de préservation de la ressource via une évolution des orientations et modes de production (voir Enjeu transversal Gouvernance et financements).

Ce projet pourrait par exemple envisager de développer de « nouvelles » cultures et rotations permettant de réduire les besoins en eau, mais aussi de soutenir, via une irrigation adaptée, des productions peu impactantes pour la qualité de l'eau (voir enjeu Pollutions « classiques » d'origine agricole). Au-delà des volumes, les choix peuvent concerner les modalités de gestion de l'irrigation (origine des prélèvements, transferts, stockages...). La réflexion doit donc être menée à l'échelle des territoires en fonction de leurs enjeux et opportunités propres. Ce rôle donné à l'irrigation à l'échelle du SAGE montre qu'il est indispensable de disposer d'un interlocuteur sur l'usage de l'eau en agriculture en lien, également, avec les projets agricoles du territoire, ce point étant également abordé dans l'enjeu Gouvernance et financements.

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

Les économies d'eau n'ont pas été abordées dans l'état initial du SAGE, hormis pour le volet rendement des réseaux AEP et agricoles. Cependant, cette thématique est apparue comme un enjeu lors de la concertation associée à l'étape du diagnostic.

Par ailleurs, le SDAGE 2016-2021 préconise, pour les secteurs Isère aval/Bas Grésivaudan et Véore-Barberolle, les mesures suivantes :

- Mettre en place un dispositif d'économies d'eau dans le domaine de l'agriculture (RES0201)
- Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers et des collectivités (RES0202)

→ Usages à l'origine de cet état

Les usages principalement concernés par cet enjeu sont l'AEP et l'agriculture de part leurs volumes prélevés et le linéaire de leurs réseau.

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ? Quelles implications et pour qui ? (interactions pressions/état ; impacts/vulnérabilité)

Diminuer les prélèvements, optimiser la gestion des ressources, maintenir un équilibre fragile actuel, économiser l'eau et l'énergie liée à son exploitation...

La nécessité de faire des économies d'eau renvoie aux enjeux de répartition des efforts entre les usagers, et de communication/sensibilisation en lien avec des changements de comportements et pratiques. L'aspect financier est également à considérer, notamment sur le volet agricole en termes de choix de culture et de sécurisation des récoltes, sur le volet AEP avec le financement des réfections de réseaux et sur le volet grand public avec les moyens alloués à la communication.

→ Qu'est-ce qui est fait actuellement, et qui n'est pas suffisant ? Quelle réponse à donner ? (capacité de gestion, réponse à donner, opportunités/atouts)

Les solutions opérationnelles à apporter peuvent être les suivantes:

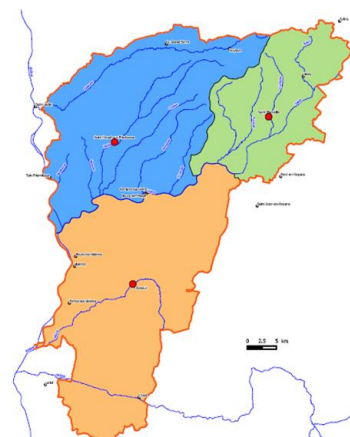
- AEP : amélioration des rendements des réseaux, sensibilisation des abonnés, adapter la tarification du prix de l'eau pour la rendre plus incitative aux économies d'eau et éviter la prolifération des ouvrages domestiques ...
- Agriculture : amélioration des rendements des réseaux, des prélèvements raisonnés voire diversifiés, évolution des pratiques et des cultures, etc.
- Domestique : ressources complémentaires (eau pluviale, doubles réseaux...), sensibilisation.
- Arrêtés préfectoraux en période de sécheresse, participation aux comités sécheresse (usagers et services de l'Etat), mise en place, si nécessaire, d'un groupe de travail du SAGE sur cette problématique
- Veiller à répartir les efforts quel que soit l'usage, en période de crise comme à l'année.

Préserver l'équilibre quantitatif : l'avis des Commissions territoriales

Réunies les 7, 8 et 9 juin 2016, les Commissions territoriales du SAGE ont permis de nuancer les résultats du diagnostic selon les trois sous-territoires du SAGE, représentés ci-contre.

Les enjeux quantitatifs constituent une préoccupation majeure pour les acteurs sur l'ensemble des trois territoires du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence.

- Drôme des collines
- Sud Grésivaudan
- Plaine alluviales de l'Isère, du Rhône et bassin Drôme



La maîtrise des forages domestiques est une préoccupation forte pour l'ensemble du territoire du SAGE, cette priorité étant cependant un peu moins marquée pour les acteurs du secteur du Sud-Grésivaudan. Sur le territoire de la Plaine de Valence, un risque nouveau est identifié en lien avec le développement de la Géothermie de Minime Importance (GMI). Les acteurs soupçonnent que la réglementation encadrant cette activité n'est pas toujours appliquée, ce qui renvoie à la problématique des forages non déclarés.

Une étude des Ressources stratégiques pour l'AEP vient d'être lancée sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (2016-2017). Les participants aux commissions territoriales ont tous montré un intérêt fort pour **l'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel des ressources alternatives**. Sur le territoire de la Plaine de Valence, des ressources souterraines sont déjà exploitées mais apparaissent peu productives, conduisant à intérêt à connaître plus précisément leur potentiel (en particulier pour l'AEP). Sur le territoire de la Drôme des Collines, l'inquiétude porte d'avantage sur la pollution des nappes profondes. Sur le secteur du Sud-Grésivaudan, les ressources souterraines sont très peu exploitées par rapport aux eaux superficielles. Le classement en ZRE d'un certain nombre de cours d'eau amène donc les acteurs de ce territoire à s'interroger sur le report des prélèvements des eaux superficielles vers les eaux souterraines.

Même si la **sécurisation de l'AEP** est une préoccupation majeure pour l'ensemble des participants aux commissions territoriales, cette préoccupation s'exprime différemment selon les territoires. Sur le Sud-Grésivaudan, les producteurs d'eau potable doivent desservir une population en augmentation et l'interconnexion entre les services est identifiée comme une des solutions de sécurisation. Sur le territoire de la Drôme des Collines, les problèmes rencontrés vis-à-vis de la sécurisation de l'AEP sont essentiellement liés aux forages domestiques. Pour les acteurs de la Plaine de Valence, l'inquiétude pèse d'avantage sur les pollutions diffuses d'origine agricole et la sécurisation quantitative.

L'irrigation étant plus développée sur le Sud-Grésivaudan et la Plaine de Valence, les participants de ces deux commissions territoriales se sont prononcés en faveur de **la définition du rôle de l'irrigation dans le projet de territoire**. La création de réseaux d'irrigation à partir de ressources superficielles représente un coût très important et la profession agricole se tourne donc naturellement vers des solutions de substitution, telles la mobilisation de ressources souterraines ou la création de retenues d'eau. Un meilleur usage de l'eau du canal de la Bourne et des réseaux d'irrigation associés est également souhaité.

Enfin, l'ensemble des participants des trois commissions territoriales sont unanimes pour rappeler **les économies d'eau déjà réalisées par tous les usages** (amélioration des rendements sur les réseaux d'AEP, pilotage de l'irrigation, ...). Ils reconnaissent cependant les efforts supplémentaires qui restent à faire nécessitant un appui financier et technique.

3.2. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

L'aquifère de la molasse est caractérisé par un **état chimique médiocre** dans le SDAGE 2016 - 2021, qu'il soit affleurant ou sous couverture. Il en est de même pour les alluvions de la plaine de Valence. Les paramètres dégradants sont les nitrates et les pesticides. L'objectif de retour au bon état qualitatif est pour 2027. La masse d'eau des calcaires urgoniens, située au Nord Est du périmètre, ainsi que les alluvions de la Drôme présentent un bon état chimique.

Plus localement, les différents réseaux de suivi de la qualité des eaux souterraines mettent en évidence une contamination marquée des ouvrages captant les nappes alluviales peu profondes et vulnérables principalement sur la plaine de Romans et de Valence. Les concentrations en nitrates y dépassent très régulièrement les normes de potabilité avec des teneurs pouvant parfois atteindre les 100 mg/l. Différentes molécules de pesticides sont également détectées avec des teneurs proches ou dépassant par secteur les seuils de potabilité. Il s'agit principalement de l'atrazine et de ses produits de décomposition, du glyphosate et de l'AMPA, du bentazone, du métolachlore, etc.

La molasse miocène est généralement décrite dans la bibliographie comme partiellement épargnée par les pollutions de surface. Toutefois, les réseaux locaux et les différentes études révèlent une dégradation progressive de la qualité des eaux de cette masse d'eau qu'il s'agisse de la molasse affleurante sur les collines molassiques, ou sous couverture sur les plaines de Romans et de Valence. Les teneurs en nitrates frôlent les 50 mg/l sur des forages profonds de 250m sur la plaine de Valence, et sur le nord du territoire du SAGE des concentrations en produits phytosanitaires atteignant les 0.3 ou 0.4 µg/l. Cette situation a notamment conduit au classement de nombreuses communes en zones vulnérables nitrates, à l'instauration de neuf captages dits prioritaires au titre du SDAGE ou du Grenelle de l'Environnement, à l'abandon d'environ 50 captages AEP et à la mise en place de dispositifs correctifs (dilution et usine de traitement). Les coûts induits par la mise en œuvre de ces actions par les services d'eau potable se traduisent directement dans la facture d'eau des ménages du territoire.

	Etat qualitatif
Molasse miocène	
Alluvions	
Autres aquifères	
Cours d'eau BV Galaure	Médiocre à Bon
Cours d'eau BV Herbasse	Moyen à Bon
Cours d'eau BV Drôme des Collines	Mauvais à Bon
Cours d'eau BV Véore Barberolle	Moyen à Bon
Cours d'eau BV Sud Grésivaudan	Médiocre à Bon



► Figure 9 : Etat qualitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021

L'état initial du SAGE a mis en évidence différentes pressions possibles d'ordre qualitatif sur les ressources en eau, en particulier : l'activité agricole et les risques de pollution que celle-ci pose (principalement nitrates et pesticides) ; l'assainissement collectif avec environ 20% de stations d'épuration présentant un mauvais état de fonctionnement ; l'assainissement autonome avec les installations non conformes et/ou avec des rejets impactant pour le milieu ; l'usage industriel avec différentes sources de pollution possibles tels que rejets industriels, les carrières, les sites et sols pollués, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les eaux pluviales ; la multiplication des ouvrages à usage domestique, bien souvent non déclarés et qui constituent autant de points d'entrée dans la nappe et de sources potentielles de pollution. En ce qui concerne l'activité agricole, l'état des lieux souligne l'importance des pressions générées par ce secteur sur l'état qualitatif des ressources en eau ainsi que la variabilité importante des risques de pollution au regard de la grande diversité des caractéristiques des systèmes d'exploitation agricole du territoire.

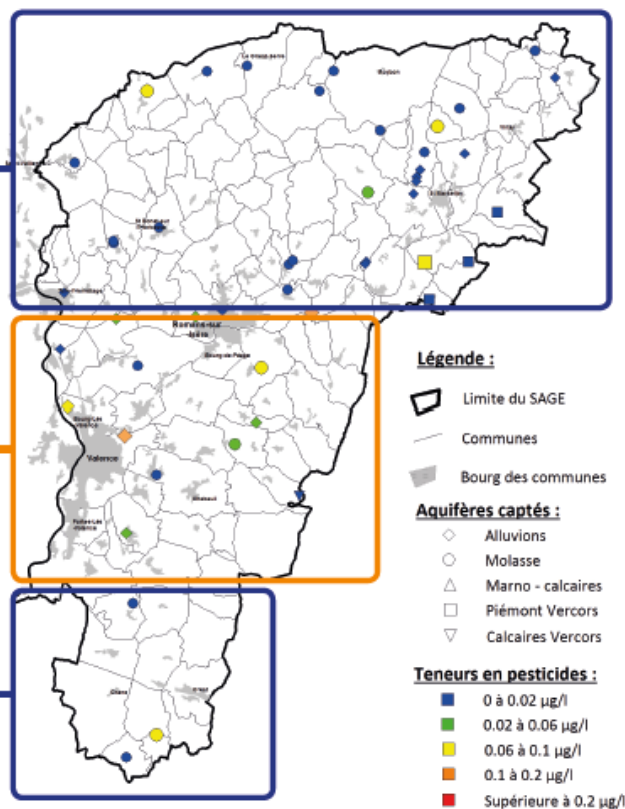
Qualité des eaux souterraines : somme des pesticides en 2013

Des concentrations faibles
malgré un léger bruit de
fond sur les ouvrages de
suivi

De forts dépassements sur
les réseaux locaux

Secteur le plus impacté,
plus particulièrement
les alluvions, mais sans
dépassement de normes
pour la totalité des
pesticides

Des concentrations faibles
malgré un léger bruit de
fond



Source : ADES pour l'année 2013

Qualité des eaux souterraines : nitrates en 2013

Collines molassiques peu
dégradées sur les têtes de
bassin

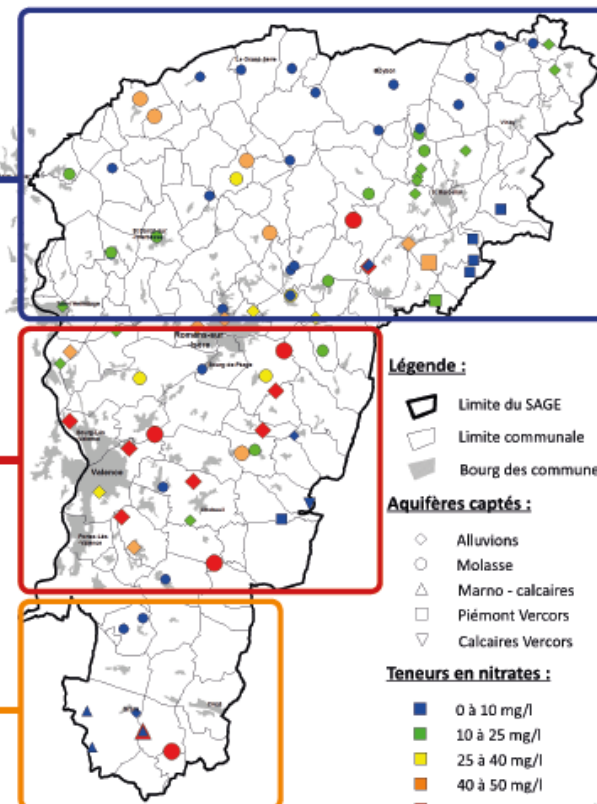
84 % des ouvrages en molasse et
80 % des ouvrages en alluvions
en dessous du seuil d'alerte

Plaines alluviales de Valence
et de l'Isère dégradées De
forts dépassements sur les
réseaux locaux

36 % des ouvrages en molasse et
60 % des ouvrages en alluvions
au-dessus du seuil d'alerte

Bassin molassique de Crest
plus contrasté

67 % des ouvrages en molasse
en dessous du seuil d'alerte



Source : ADES pour l'année 2013

► Figure 10 : Cartes récapitulatives des enjeux qualité sur le territoire du SAGE

LA PRISE EN COMPTE DE TOUTES LES SOURCES DE POLLUTION

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

L'état initial révèle une dégradation de la qualité des eaux souterraines, pour la molasse miocène et les alluvions, essentiellement par les engrais azotés et les produits phytosanitaires. Des pollutions naturelles existent localement, principalement par les éléments du fer et du manganèse pour certains ouvrages profonds captant la molasse. Quelques pollutions industrielles ont conduit à l'abandon de captages AEP comme à Portes-lès-Valence, Bourg-lès-Valence, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et les galeries de Chabeuil, etc.

→ Usages à l'origine de cet état

NB : Les usages concernés par cette fiche sont l'industriel, le domestique et les transports (eaux de ruissellement des autoroutes A7 et A49). L'usage agricole et les pollutions qui en résultent sont traitées dans la fiche « les pollutions classiques d'origine agricoles ».

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

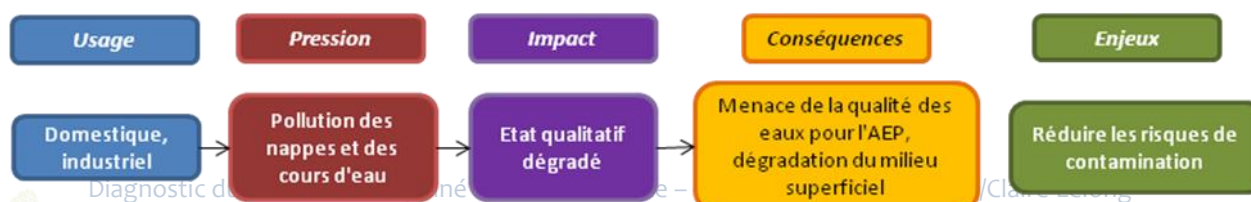
L'ensemble des mesures mises en œuvre pour compenser les pollutions induites par les pressions anthropiques (lutte contre la pollution agricole, déplacement des captages, mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable, traitements complémentaires) génère des **coûts, dits « de dégradation »** ; ils ont été estimés à environ 13 millions d'euros. De plus, les pollutions par des molécules chimiques toxiques selon les concentrations (effets chocs ou chroniques) ont un effet sur les organismes vivants et contribuent à réduire la biodiversité dans les eaux de surface et les zones humides.

Outre les pollutions d'origine agricole, sont également concernées les pollutions d'autres origines.

La préservation et la reconquête de la qualité des eaux passent par la mise en place de **programmes d'actions** accompagnés d'efforts à répartir de façon optimale et équitable entre les différents usagers dont les activités sont susceptibles de dégrader les ressources en eau (particuliers, industriels, activités et infrastructures touristiques et de loisirs, de transport, etc.).

→ Quelle réponse donner ?

- Créer un observatoire de la qualité des eaux à l'échelle du territoire avec partage et prendre en compte des données déjà existantes sur le secteur.
- Pour l'usage domestique :
 - Contrôler les forages privés pour limiter les intrusions de polluants dans les nappes et la mise en communication de plusieurs nappes de qualité différentes.
 - Diagnostiquer l'ensemble des installations d'assainissement autonomes et réhabiliter tous les systèmes non conformes. Il en est de même pour les cuves à fioul dont certaines sont anciennes et ne disposent pas de double paroi.
 - Sensibiliser/contrôler l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers, les collectivités et les entreprises d'entretien des espaces verts.
- Pour les collectivités :
 - Adapter/refaire les stations d'épuration se trouvant dans un mauvais état de fonctionnement.
 - Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Pour l'usage industriel :
 - Poursuivre le suivi, le contrôle et la sensibilisation des industries, ICPE et carrières vis-à-vis des risques possibles de pollution du milieu naturel.
 - Prévoir un accompagnement pour les activités potentiellement les plus impactantes et des programmes de reconversion notamment pour les anciens sites industriels et/ou pollués.
- Pour les transports : créer des bassins de rétention afin d'éviter le ruissellement dans les cours d'eau.



LES POLLUTIONS « CLASSIQUES » D'ORIGINE AGRICOLE

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

Sur le territoire du SAGE, en particulier la plaine de Valence et de Romans, les concentrations en nitrates aux captages dépassent très régulièrement les normes de potabilité, avec des teneurs qui frôlent les 50 mg/l sur des forages profonds de 250m et qui peuvent atteindre jusqu'à 100 mg/l. Des molécules issues de pesticides sont également détectées avec des teneurs proches ou dépassant les seuils de potabilité, notamment dans les collines molassiques (0.3 ou 0.4 µg/l). Il s'agit principalement de l'atrazine et de ses produits de décomposition, du glyphosate et de l'AMPA, du bentazone, du S-métolachlore...

→ Usages à l'origine de cet état

Si les pollutions par les nitrates peuvent avoir une origine non-agricole (voir fiche précédente), les activités agricoles y contribuent fortement : dans la plaine de Valence et de Romans, les systèmes dominants sont les grandes cultures (maïs, semences) et les légumes de plein champ, fortement utilisateurs d'engrais azotés, et l'élevage hors-sol. Dans les zones de piémont, l'élevage hors-sol et les semences dominent. Par ailleurs, le secteur agricole est fortement utilisateur de produits phytosanitaires, notamment dans le secteur des collines molassiques où le système grandes cultures/arboriculture domine; or, l'arboriculture et les grandes cultures constituent des productions pour lesquelles les traitements phytosanitaires sont les plus fréquents. Le S-métolachlore est notamment utilisé comme désherbant.

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

A l'échelle du territoire du SAGE, une cinquantaine de captages a été abandonnée en trente ans, principalement des ouvrages sollicitant les aquifères alluviaux où les teneurs en nitrates dépassaient les normes de potabilité.

Les mécanismes aboutissant à la pollution des eaux captées sont complexes. A l'échelle des pratiques agricoles, plusieurs paramètres peuvent jouer un rôle sur les teneurs en azote: les doses apportées et le fractionnement des apports, les périodes d'apports et le risque plus ou moins élevé de lessivage à ces périodes, les pratiques culturales pouvant augmenter ou diminuer le risque de lessivage (inter-cultures ou les cultures intermédiaires pièges à nitrate, nature des matières organiques issues des élevages, mode et période d'épandage, enherbement, etc.). Le contexte local et les conditions hydrologiques jouent également un rôle dans la propagation, la diffusion et les teneurs en nitrates. Ainsi, pour des apports en engrais équivalents, les concentrations se révèlent plus élevées dans certains secteurs où la molasse miocène est affleurante que lorsqu'elle est sous couverture alluviale. Par ailleurs, la pluviométrie peut conduire à une augmentation des concentrations en nitrates par le lessivage de zones non saturées situées entre la surface du sol et le toit de la nappe. Concernant les produits phytosanitaires, on décèle dans les eaux de la plupart des ouvrages, en plus des molécules actuellement employées, certaines molécules interdites depuis plus de 10 ans comme l'atrazine. Si ces dernières ne sont effectivement plus utilisées, cela traduit l'existence de stocks importants dans le sous sol, en particulier dans les secteurs où les zones non saturées sont épaisses et dont les matériaux sont peu perméables. Il est donc nécessaire de prendre en compte la notion de stockage, de durée de dégradation et de rémanence dans la gestion et l'utilisation des produits actuellement présents sur le marché.

→ Quelle réponse donner ?

En plus de l'encadrement réglementaire des apports azotés sur les zones classées Zone Vulnérable Nitrates, de nombreux programmes d'actions mis en place depuis plusieurs dizaines d'années (Just'azote, Bio et Eau et Agr'eau 26 par exemple) ont permis de contenir l'évolution à la hausse ou d'abaisser localement les teneurs dans les eaux souterraines des nitrates et des produits phytosanitaires.

Sur les secteurs de production d'eau potable les plus impactés, le classement des captages comme prioritaires a abouti/aboutira à la mise en place de programmes d'actions sur leurs aires d'alimentation. Toutefois, malgré les efforts déjà engagés, en particulier par le monde agricole, l'état qualitatif des eaux reste médiocre, avec des couches aquifères impactées à des niveaux de plus en plus profonds. L'adaptation des pratiques agricoles reste ainsi nécessaire, notamment :

- Pour limiter les pollutions de la nappe par les herbicides, en agissant à deux niveaux :
 - Réduire l'utilisation d'herbicides sur la production dominante (arboriculture), tout en accompagnant le développement d'autres pratiques de lutte (désherbage mécanique par exemple) ; permettre le développement de l'agriculture biologique en grandes cultures et en arboriculture, notamment sur les zones les plus impactées et fragiles ;
 - Réduire les transferts vers la nappe : couverture des sols, prise en compte des contraintes naturelles locales (nature des sols et du réservoir, profondeur et vulnérabilité de la nappe).
- Pour limiter la pollution des nappes par les nitrates :
 - Garantir et accompagner les exploitants agricoles dans l'application de la réglementation, voire aller vers des pratiques de gestion des effluents au-delà des normes réglementaires ;
 - Aller vers la limitation des apports en azote (systèmes moins consommateurs, etc.) et la réduction du lessivage (développement de la couverture des sols, cultures associées, amélioration de la structure des sols, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.)

L'adaptation des pratiques agricoles à l'échelle du territoire du SAGE amène à considérer la question du projet agricole du territoire abordée dans l'enjeu Gouvernance et financements.

Enjeu complémentaire

Les pollutions liées aux substances émergentes

Des pollutions nouvelles sont observées sur les ressources en eau du territoire (nouvelles molécules utilisées en agriculture, résidus médicamenteux, nanoparticules, effet cocktail entre les molécules, etc.). L'enjeu est ici d'anticiper leurs impacts, les prévenir et assurer un suivi spécifique de ces pollutions, tout en les corrélant avec l'évolution climatique et des pratiques agricoles. Pour ce faire, cet enjeu nécessitera la mise en place d'un suivi en lien avec l'observatoire des aquifères abordée dans l'enjeu Connaissance.

Lutter contre les pollutions : l'avis des Commissions territoriales

La lutte contre les pollutions est **un enjeu important** pour l'ensemble des participants aux **trois commissions territoriales**.

Une prise en compte effective de toutes les sources de pollutions est une priorité pour les trois commissions territoriales, tous les secteurs d'activité ayant une responsabilité dans la préservation de la qualité de la ressource en eau. Sur les territoires de la Drôme des Collines et de la Plaine de Valence, les forages domestiques sont à nouveau pointés comme une des principales sources de pollutions potentielles. Sur le Sud-Grésivaudan, l'inquiétude provient d'avantage des rejets issus des stations d'épuration ou des systèmes d'assainissement individuels.

C'est essentiellement sur le territoire de la Plaine de Valence que les pollutions « classiques » d'origine agricole sont un enjeu important. Même si les efforts de maîtrise de la fertilisation ou de réduction d'apports de produits phytosanitaires sont reconnus, l'évolution vers des pratiques moins impactantes doit se poursuivre en particulier sur les périmètres de protection des captages AEP.



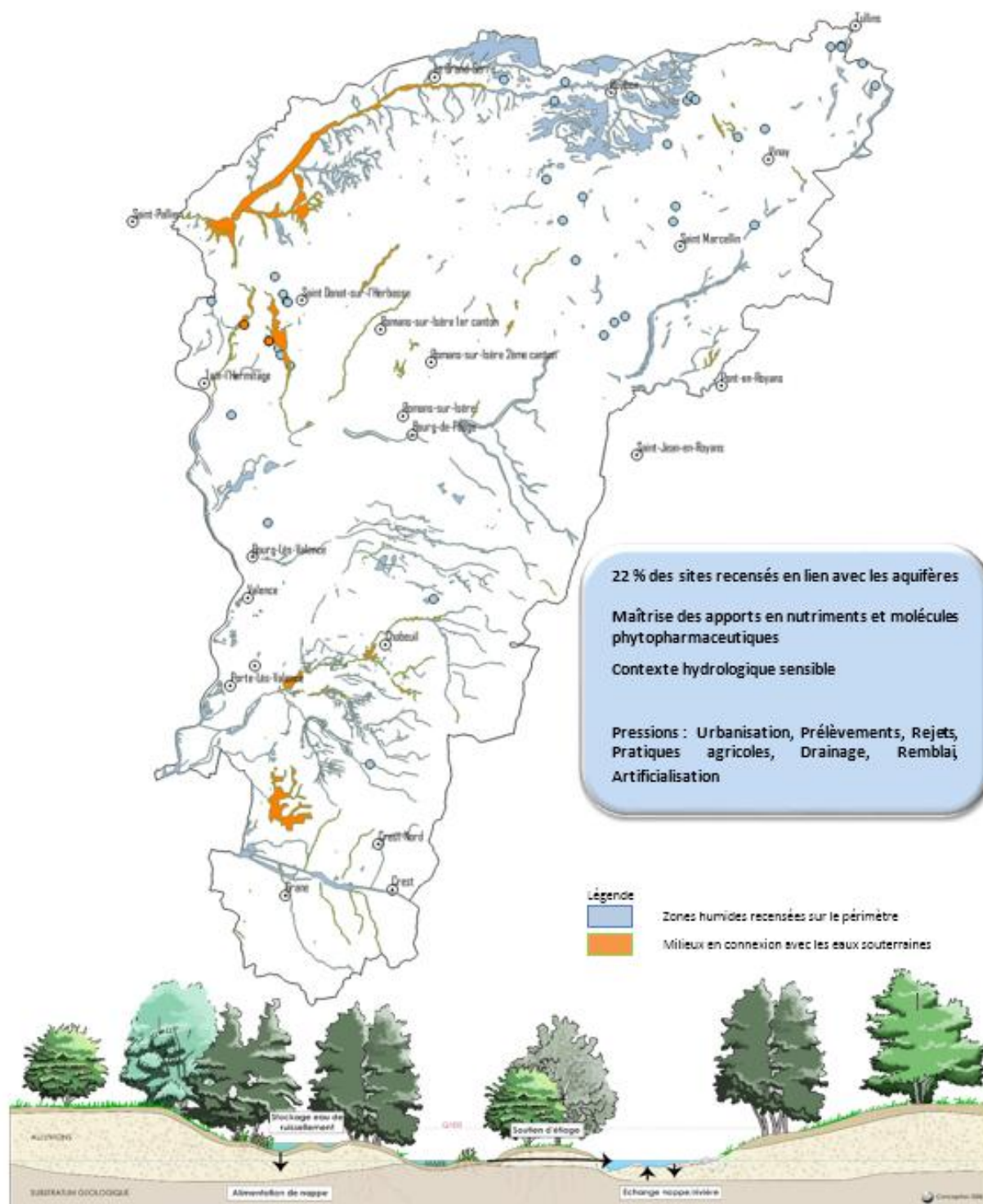
3.3. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES CONNECTES

Suite au constat de la disparition de 50 % des surfaces de zones humides sur le territoire national, les politiques environnementales depuis les années 2000 ont permis une nouvelle dynamique de préservation de ces systèmes. Ces dispositions ont été renforcées dans le SDAGE 2009-2015 et se poursuivent dans le SDAGE 2016-2021.

Sur le territoire du SAGE, seul 0,6 % du territoire a été urbanisé entre 2000 et 2006 (données Corine Land Cover) sans qu'il soit possible de déterminer l'emprise de cette urbanisation sur les zones humides, en raison de l'absence de données de suivis sur ces milieux particuliers. L'état des lieux à partir des inventaires disponibles s'est concentré sur les milieux connectés directement ou indirectement aux aquifères. Les milieux aquatiques en lien étroit avec les aquifères recensés occupent seulement 1,5 % (117 sites) de la surface du territoire du SAGE. Les inventaires sur le territoire sont partiels et anciens, des mises à jour sont en cours sur les sous bassins versants de l'Herbasse et de la Joyeuse-Chalon-Savasse.

L'analyse des données disponibles lors de l'établissement de l'état des lieux indique un état dégradé pour 37 % des sites recensés et 23 % sont en bon état (40 % non documentés). Au-delà des lacunes en connaissance, il est admis que les rôles joués par ces milieux nécessitent leur préservation lorsqu'ils sont en bon état ou leur restauration s'ils sont dégradés.

Le diagnostic et les enjeux portent sur ces milieux connectés, même si, lors des ateliers, l'ensemble des acteurs ont convenu que tous les milieux aquatiques étaient à considérer sur le territoire.



► Figure 11 : Synthèse des enjeux liés aux milieux aquatiques sur les masses d'eau du SAGE

LA PRESERVATION, LA RESTAURATION ET LA CREATION DE ZONES HUMIDES CONNECTEES AUX EAUX SOUTERRAINES

Enjeu prioritaire

Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

L'état de conservation des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) connectés aux aquifères est qualifié pour 60 % des sites parmi lesquels seuls 23 % présentent un fonctionnement satisfaisant.

→ Usages à l'origine de cet état

Les principaux facteurs de dégradations sont les modifications des pratiques agricoles (abandon des pâtures), les aménagements hydrauliques (surtout en rivière – travaux de lutte contre les inondations, les érosions du lit et berges, ..), les opérations d'assèchement, de drainage, voire de remblaiement (extension des terrains agricoles – conséquences des politiques agricoles des années 1980 – ou urbains, irrigation).

Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

L'état des milieux humides ordinaires est mal connu, alors que l'effet cumulé de la dégradation de ces milieux à l'échelle d'un bassin versant peut engendrer des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Les zones humides sont une composante majeure de la régulation de l'hydrologie d'un cours d'eau (zone tampon en période de crue et/ou soutien d'étiage). L'hydrologie des rivières est parfois fortement conditionnée par les relations d'échanges qu'elles ont avec les eaux souterraines. Les prélèvements (alimentation en eau potable, industrie, irrigation, ...) peuvent venir accentuer les déséquilibres naturels existants sur certains bassins versants.

Les milieux humides utilisent les matières azotées et phosphorées apportées par ruissellement et/ou lessivage superficiels pour le développement de la végétation. Par ailleurs le transit des eaux de ruissellement et/ou lessivage superficiel dans les sols vers les eaux souterraines ou superficielles assure une épuration de la matière organique, des nutriments, de la bactériologie et autres molécules phytopharmaceutiques. Ces milieux contribuent ainsi à épurer les flux hydriques aux interfaces sols/eaux superficielles/eaux souterraines et améliorent la qualité des ressources sollicitées pour divers usages et notamment l'eau potable.

→ Quelle réponse donner ?

La réglementation impose la préservation de ces milieux ou à défaut la compensation des surfaces détruites, qui soulève très rapidement la question de l'emprise foncière. Divers documents de planification et d'orientation prennent en compte la présence de ces milieux et leur préservation (SCOT, PLU, SDAGE). La transversalité de cet enjeu doit intégrer à la fois les exigences fonctionnelles environnementales et les usages/activités existants sur les sites concernés à l'échelle d'un ensemble hydrographique cohérent.

Mieux caractériser les déficits en eau

Que dit l'état initial ?

L'hydrologie des rivières est parfois fortement conditionnée par les relations d'échanges qu'elles ont avec les eaux souterraines. Ces relations sont d'autant plus importantes à préciser que le territoire est caractérisé par des étiages sévères pouvant conduire à des assecs prolongés (Galaure, Barberolle, etc.).

Les constats de déficit en eau sur certains bassins versants sont admis sur le territoire. Cependant l'état de référence et les causes de ces déficits peuvent être remis en question, selon qu'ont été pris en compte ou pas, les phénomènes naturels d'infiltration ou encore les usages anciens (plusieurs centaines d'années) ou les aménagements récents (ex : canal de la Bourne).

Description de l'enjeu

La précision des connaissances sur les causes des déficits en eau constatés aujourd'hui apporte une plus grande pertinence à la définition des actions à mettre en œuvre (par exemple, il devient inutile de mettre en place un soutien d'étiage dans une rivière qui s'infiltrerait naturellement).

Par contre il est important de connaître les effets des sollicitations sur la ressource en eau : évolution des assecs dans le temps et dans l'espace. Les prélèvements (alimentation en eau potable, irrigation, etc.) peuvent venir accentuer les déséquilibres naturels existants sur certains bassins versants.

Entretien et gestion des milieux aquatiques

Que dit l'état initial ?

Les acteurs lors des ateliers thématiques ont fait émerger l'enjeu de la gestion opérationnelle des milieux aquatiques sur tous types de terrains, y compris en propriétés privées, pour que leur préservation et leur restauration ne restent pas un vœu pieux.

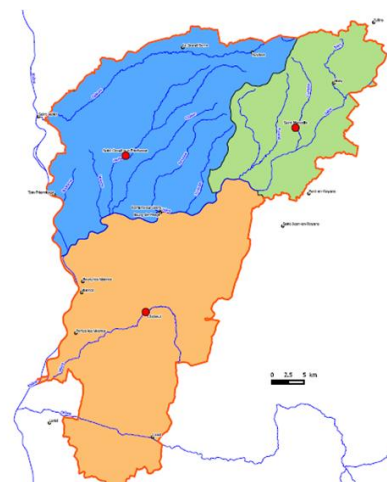
Description de l'enjeu

La préservation et l'entretien des milieux aquatiques relevant de l'intérêt collectif, il est entendu que les opérations doivent être prises en charge par le collectif. Il s'agit de mettre en place les outils et leviers permettant les actions nécessaires en terrains privés : autorisations administratives, préemption foncière, etc.

Préserver les milieux aquatiques connectés : l'avis des Commissions territoriales

Les participants aux commissions territoriales ont souligné l'importance de centrer les efforts du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence sur les milieux aquatiques en connexion avec les eaux souterraines, les milieux aquatiques non connectés relevant déjà des missions des syndicats de rivière ou des collectivités à compétence GEMAPI.

La préservation, la restauration et la création de zones humides, ainsi que l'enjeu d'entretien et gestion des cours d'eau et zones humides ont été plébiscités dans la commission Drôme des Collines, ce territoire regroupant une part significative des milieux aquatiques connectés du SAGE. Une inquiétude demeure quant aux impacts potentiels de la destruction de zones humides, non connectées, sur la commune de Roybon (38) dans le cadre d'un projet d'aménagement touristique.



4. LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Le territoire du SAGE fait également face à des enjeux concernant l'ensemble des thématiques développées dans le chapitre précédent, et nécessitant d'être abordés sous l'angle global du SAGE. Ces enjeux sont considérés comme des composantes clés d'une gestion collective intégrée réussie des ressources en eau à l'échelle du territoire, abordant au particulier:

- Les enjeux de connaissance ;
- Les enjeux de gouvernance et de financements ;
- Les enjeux d'information et de communication.

AMELIORER LA CONNAISSANCE

L'état des lieux et l'atelier d'acteurs ont souligné les thématiques pour lesquelles il était souhaitable, voire nécessaire, d'améliorer les connaissances actuelles. Dans certains cas, l'amélioration de la connaissance dépend de la mobilisation des collectivités et des acteurs de l'eau pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de certaines obligations réglementaires déjà en place peu ou mal connues. C'est le cas, par exemple, du recensement des dispositifs de prélèvements (puits ou forages) réalisés à des fins d'usage domestique, qui est du ressort des communes, ou encore de la collecte d'information permettant de caractériser la conformité des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire (information relevant des SPANC des communautés de communes ou communauté d'agglomération). C'est également le cas de la mise à jour des connaissances concernant les prélèvements industriels qui peut s'effectuer dans le cadre de la procédure d'établissement des redevances de l'Agence de l'Eau. Dans d'autres cas, un suivi complémentaire (suivi piézométrique, analyse de la qualité des eaux) de l'état des nappes souterraines pourra s'avérer nécessaire pour obtenir des cartes piézométriques pertinentes complètes sur le territoire, précisant en particulier le sens d'écoulement de la molasse et sa piézométrie différentielle, ainsi que son évolution dans le temps (au cours d'une année, d'une année à l'autre). Enfin, des études spécifiques devront être menées pour compléter les connaissances concernant le fonctionnement des aquifères, les interactions entre les différents flux de la molasse, les échanges entre aquifères et entre les eaux superficielles et souterraines, ou le rôle et la valeur socio-économique de l'eau dans certains usages, comme l'usage agricole par exemple.

Enjeu prioritaire

Observatoire (qualité et quantité) des aquifères

De nombreuses données sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques existent aujourd'hui sur le territoire. Ces données sont fragmentées et difficilement accessibles. L'enjeu est de disposer d'un observatoire de la qualité et de la quantité des aquifères (suivi des débits dans les zones d'émergence de la nappe, instrumentation, utilisation des puits et forages existants...) permettant de:

- Mettre à jour l'état initial ;
- Suivre l'évolution qualitative et quantitative à moyen terme, y compris au regard des évolutions du climat ;
- Appuyer la mise en place d'une gestion optimisée en particulier période de crise (en période d'étiage) ;
- Evaluer ex-post l'efficacité des actions proposées, et les adapter en conséquence.

Cet observatoire devra prendre en compte les données existantes (et les exploiter), notamment celles issues du suivi qualitatif et quantitatif des captages AEP.

Il sera complété par la connaissance des prélèvements en aquifère.

Pour élaborer et mettre en œuvre une politique efficace de la gestion des ressources en eau, la connaissance de la situation actuelle des prélèvements dans les aquifères souterrains à l'échelle du territoire du SAGE est primordiale.

Une telle connaissance nécessitera la réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des prélèvements de tous les usages, y compris les ouvrages à usage domestique ou industriel qui sont aujourd'hui les moins bien connus.

Exhaustivité & homogénéisation des données sur les zones humides

L'état des lieux a mis en évidence un manque de connaissance à la fois qualitatif et quantitatif sur plusieurs aspects, dont la relation entre les eaux superficielles et les zones humides

La caractérisation de l'état de conservation d'un milieu tient à la fois de la présence des habitats et espèces typiques à ces milieux, de l'absence d'espèces exotiques et/ou envahissantes et de la qualité des fonctions assurées par le milieu.

Les éléments et niveau de détail renseignés sur les fiches descriptives des sites sont très hétérogènes et rendent difficile une analyse permettant un état des lieux et un diagnostic consolidé.

Les acteurs lors des ateliers thématiques ont relevé la nécessité de disposer de données exhaustives et homogènes partagées et facilement accessibles.

Cela afin de pouvoir étudier tout projet d'aménagement en toute connaissance de cause.

Enjeux complémentaires**Intégrer la dimension économique dans les actions de gestion de l'eau**

Des solutions techniques sont proposées pour les différents secteurs et usages de l'eau pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques. La faisabilité de ces options demande cependant de comprendre le rôle des ressources en eau dans les activités prélevant ou imposant des pressions polluantes sur les milieux, et les impacts socio-économiques qui résulteraient de l'adaptation de l'activité, de ses pratiques ou de ses processus (coûts directs et indirects, bénéfices, impacts sur l'emploi...) que ce soit pour l'acteur concerné, les filières socio-économiques associées ou plus généralement pour le développement socio-économique du territoire. Pour l'usage agricole, par exemple, une telle analyse pourrait prendre en compte en particulier les différentes ressources en eau mobilisées ou mobilisables pour l'irrigation, dans la recherche d'un optimum dans l'allocation et l'usage de l'eau.

Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés

Le SAGE comporte à la fois les instances de discussion et des moyens d'information et de communication des résultats des différentes études et diagnostics réalisés à son échelle ou à tout autre échelle infra-territoriale, que ce soit en lien direct avec la gestion des ressources en eau ou sur des thématiques pouvant impacter celle-ci. Il semble essentiel d'assurer le partage de ces différents diagnostics et d'assurer leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Qualité – Phytosanitaires, azote et nitrates

Le transfert et la dégradation des molécules entrant dans la composition des produits phytosanitaires est un phénomène complexe, tel que l'illustre la présence aujourd'hui dans les cours d'eau et nappes de nombreuses molécules interdites en France depuis de nombreuses années. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur cette question dans le contexte local du territoire du SAGE.

Les études relatives à l'azote lessivé des sols qui sont disponibles sur le territoire ne peuvent être extrapolées à l'échelle du SAGE, l'azote lessivé dépendant des caractéristiques des sols et des pratiques agricoles (- y compris en bio). Malgré une évolution des pratiques agricoles qui conduit à limiter les apports en azote, les teneurs en nitrates dans les ressources en eau souterraines n'évoluent pas en conséquence : suite à la baisse significative des concentrations dans les années 2000, les concentrations sont reparties à la hausse depuis quelques années. La recherche de réponses à apporter localement nécessitera de préciser et d'adapter les besoins azotés aux cultures en tenant compte au mieux des contextes locaux (nature des sols, positions des nappes, etc.).

Appui à la caractérisation, au diagnostic et à la formulation de recommandations à l'échelle du SAGE

Plusieurs études ont été proposées dans le cadre de l'état initial du SAGE afin d'améliorer la compréhension de la situation actuelle et des processus biophysiques et socio-économiques, en particulier:

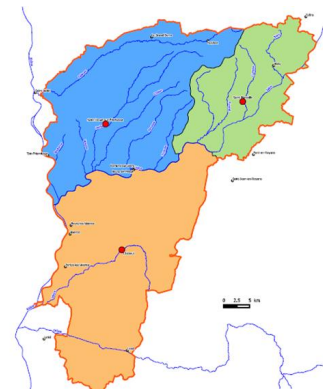
- Etude des échanges entre aquifères et entre les différentes strates de la molasse en réalisant des diagraphies « LOG NITRATES ».
- Elaboration de cartes piézométriques précises dans les secteurs stratégiques et dans les zones de recharge
- Définition de la vulnérabilité intrinsèque des aquifères à l'échelle du territoire du SAGE
- Diagnostic des ouvrages à usage AEP et ceux présentant une qualité dégradée notamment pour les ouvrages captant la molasse.
- Mise en place de sites tests avec des suivis qualitatifs et quantitatifs en semi continu pour évaluer les échanges entre masses d'eau en fonction de régimes hydrologiques variables.
- Etude sur la valeur de l'eau d'irrigation et le rôle de l'eau d'irrigation dans la performance socio-économique et environnementale des exploitations agricoles du territoire
- Etude du potentiel de substitution de ressources en eau à partir des eaux souterraines (de ESUP à ESO)
- Analyse des relations entre fonctionnement des nappes et zones humides (y compris cartographie des zones humides connectées aux nappes d'eau souterraines)

Améliorer la connaissance : l'avis des Commissions territoriales

La mise en place d'un observatoire de l'eau sur le territoire est une priorité pour l'ensemble des participants aux commissions territoriales, que ce soit pour centraliser les données déjà disponibles (priorité des acteurs drômois de la Drôme des collines et de la Plaine de Valence) ou pour améliorer la connaissance de la qualité et de la disponibilité des ressources et des relations entre les nappes (acteurs isérois de la commission Sud-Grésivaudan).

Mieux connaître les impacts des produits fertilisants et phytosanitaires est également une nécessité, en particulier pour le secteur de la Drôme des collines.

Enfin, l'amélioration de la connaissance des impacts économiques des modifications des usages de l'eau est un enjeu clé pour les acteurs des secteurs Drôme des collines et Sud-Grésivaudan, soulignant la nécessité de prendre en compte les études économiques déjà réalisées (lors des Etudes Volumes Prélevables en particulier) et de renforcer cette connaissance pour vérifier la viabilité économique des actions qui seront préconisées ultérieurement par le SAGE.



ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET UN FINANCEMENT ADEQUAT DE LA GESTION L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Enjeux prioritaires

Cohérence des démarches menées à différentes échelles

Les collectivités et les territoires connaissent aujourd'hui des bouleversements importants en particulier avec la prise de la compétence GEMAPI dès 2018 et le transfert des compétences AEP et assainissement au plus tard en 2020 à l'échelle intercommunale. Dans ce contexte, la CLE du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence devra jouer son rôle de parlement local de l'eau et d'ensemblier de plateforme d'acteurs, accompagnant les collectivités réorganisées dans leurs choix et projets liés à la gestion des services de l'eau (y compris gestion des eaux pluviales) et à la protection des milieux aquatiques, ainsi qu'à l'intégration réussie de la politique de l'eau dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire.

En ce qui concerne la qualité des eaux, de nombreuses initiatives (par exemple, des démarches de protection des BAC des captages prioritaires associant un ou des distributeurs d'eau et les agriculteurs d'un petit territoire) sont aujourd'hui en cours au sein du territoire. Partager ces expériences à l'échelle du territoire du SAGE, capitaliser les expériences de chacun et élargir certaines de ces approches à des échelles plus larges permettant de répondre aux enjeux qualitatifs du SAGE, pourrait demander des **mécanismes complémentaires d'échange et de coordination** à son échelle, tout en continuant de favoriser l'émergence et la mise en œuvre des dynamiques locales.

A une échelle plus large, les rôles de la Molasse comme, d'une part, une ressource stratégique pour l'AEP et, d'autre part, comme ressource alternative de substitution à des prélèvements dans les eaux de surfaces en déséquilibre, demandera l'émergence d'une réflexion sur une stratégie globale de gestion quantitative de l'eau (intégrant les possibilités de reconquête de la qualité de l'eau de certains sites). L'échelle territoriale de cette réflexion pourrait aller au-delà du périmètre du SAGE. **Une gouvernance spécifique concernant la gestion quantitative de l'eau à une échelle supra-SAGE est à définir.** Elle devra associer les acteurs des procédures de gestion de l'eau (PGRE, SAGE...) dont les ressources en eau sont connectées aux ressources en eau du SAGE, que ce soit d'un point de vue hydrologique ou d'un point de vue socio-économique quand différentes ressources en eau sont utilisées conjointement (et optimisées) par des usages de l'eau.

Portage du SAGE dans la durée

Au regard de la législation actuelle, la maîtrise d'ouvrage d'un SAGE (au sens des études, de l'animation de la CLE et de la structure porteuse) peut être effectuée par un Département au titre de sa compétence d'animation et de concertation dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (article L211-7, alinea 12).

A compter de 2020, l'animation de la CLE, le portage du SAGE et le suivi des études pourront être délégués à une collectivité territoriale regroupant au moins les deux tiers des communes situées dans le périmètre du SAGE (article R.212-33), ce qui est le cas du Département de la Drôme pour le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence.

En revanche, dès 2020 le Département ne pourra pas porter la maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux, qui entreront dans le champ de la compétence GEMAPI et relèveront donc des collectivités en charge de celle-ci.

Cet enjeu est prioritaire car il pose la question de la **pérennisation de la politique du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence** et de ses moyens d'accompagnement (en particulier l'observatoire des aquifères) et de son évaluation pour une vision à l'échelle du SAGE. Cela demande une veille particulière au vu des évolutions fréquentes de la réglementation.

Gestion à long terme pour réduire les dépenses

De nombreuses collectivités font face aujourd'hui à une réduction des financements publics alloués à la gestion et la protection des services de l'eau, des ressources en eau et des milieux aquatiques – et ce dans un contexte où les obligations et responsabilités des collectivités augmentent (à travers la GEMAPI mais aussi en matière d'obligations réglementaires dans les domaines de l'eau et de l'assainissement) ainsi que la diversité des interventions dans le domaine de l'eau (qualité, quantité, morphologie et état écologique des cours d'eau, restauration des zones humides, risques...). Le financement de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques représente ainsi un enjeu important, l'atteinte des ambitions que se fixera la CLE pouvant nécessiter une **utilisation coût-efficace des ressources financières disponibles**, avec en particulier l'identification systématique de projets ou d'actions permettant d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et conduisant aux impacts attendus les plus importants par euro investi. Traiter les problèmes à la source pourrait ainsi représenter une priorité par rapport à des actions curatives le plus souvent plus onéreuses.

Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE

La loi MAPTAM et la loi NOTRe amènent les collectivités à redéfinir leurs compétences : les compétences eau, et notamment la compétence GEMAPI, seront ainsi gérées à de nouvelles échelles, qui ne sont souvent pas des échelles hydrographiques ou hydrogéologiques. Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné et plaine de Valence ne fait pas exception, et la prise en main de ces compétences devient un enjeu d'actualité, ainsi que l'appropriation de la démarche SAGE par ces nouveaux porteurs.

Coordination des politiques de l'eau et d'aménagement du territoire

En application de l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme, les SCoT doivent être compatibles avec les SAGE recoupant leur périmètre. Ainsi, les SCoT validés doivent être mis en compatibilité avec le SAGE approuvé dans un délai de 5 ans. Pour rappel, les SCoT approuvés s'imposent localement aux PLU des communes et définissent la politique d'urbanisme d'un territoire.

Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence recoupe les périmètres de trois SCoT approuvés (le SCoT du Grand Rovaltain, le SCoT Région Urbaine de Grenoble et le SCoT Rives du Rhône). Un SCoT est également en projet sur le Val de Drôme. Au-delà de l'aspect réglementaire, l'intégration de ces différentes politiques d'urbanisme à l'échelle du SAGE représente un enjeu de gouvernance important pour celui-ci.

Financement de la préservation de la ressource : qui ?

Cet enjeu recouvre la question du financement des actions à venir dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et la pérennisation des actions en cours engagées localement.

Elle sera également développée dans le cadre de l'étude pour l'identification et la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable, lancée en 2016 en mettant en exergue le caractère local des mesures de protection à prendre pour protéger les eaux souterraines (contraintes sur l'urbanisme, les activités économiques, à l'échelle communale ou de la parcelle par exemple) et le caractère plus global d'une ressource stratégique (par définition une ressource d'intérêt départemental ou régional).

Diversité des financements de l'eau

Le financement des actions préconisées par le SAGE implique une recherche de financements complémentaires pour des actions jugées innovantes (ex : financement d'intervention par des ressources financières issues d'obligations de compensation d'acteurs économiques et de collectivités), l'adaptation d'instruments économiques existants (ex : augmentation du prix des services de l'eau), ou l'établissement de nouveaux instruments économiques (ex : paiements pour services rendus). Augmenter la facture d'eau des ménages et des usagers des services d'eau potable et d'assainissement ne pourra se faire qu'en prenant en compte les impacts sociaux de telles augmentations en particulier pour les ménages les plus défavorisés, ainsi que l'acceptabilité de telles augmentations par les usagers concernés.

Projet agricole de territoire

Les enjeux de gestion quantitative et qualitative de l'eau sont, sur le territoire du SAGE, pleinement liés à l'activité agricole : celle-ci représente 73% des prélèvements (dont 83% se font dans les eaux de surface) et est à l'origine de pressions sur la ressource (effluents des élevages hors-sol, usage d'intrants et de pesticides importants pour certaines cultures). Si aujourd'hui, l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE Molasse est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la Molasse profonde peuvent conduire à une diminution du débit des cours d'eau durant l'étiage et à une dégradation de la qualité des eaux de la Molasse par les nappes alluviales. Par ailleurs, la Molasse et les alluvions de la plaine de Valence sont dans un état qualitatif médiocre, du fait de contaminations par les nitrates (plaine) et les pesticides (collines molassiques).

Le soutien à certaines productions, modes de production, pratiques, peut donc jouer un rôle clé dans la préservation de la qualité et la gestion quantitative de l'eau ; ainsi, le développement de productions/cultures économes en eau peut contribuer à réduire la demande en eau d'irrigation, donc la pression en termes de prélèvements, tandis que le développement de certains modes de production et pratiques peut permettre de diminuer l'usage d'intrants. De nombreuses démarches sont déjà à l'œuvre sur le territoire du SAGE ou à proximité en termes d'évolution des modèles agricoles, avec le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts, des projets alimentaires de territoires etc. Ces dynamiques peuvent constituer des opportunités pour le développement de nouveaux systèmes répondant aux objectifs de préservation de la ressource : par exemple, s'appuyer sur des filières dynamiques (longues ou courtes) pour soutenir le développement de l'agriculture biologique ou de productions économes en eau ou en intrants est un levier à mobiliser. La construction d'un projet agricole de territoire permettrait de soutenir le développement de certains systèmes et modèles, en cohérence et en s'appuyant sur d'autres démarches, comme les projets alimentaires territoriaux, et en intégrant différents enjeux liés à l'agriculture, dont l'eau.

Cet enjeu renvoie au « rôle de l'irrigation dans le projet de territoire » développé dans le volet gestion quantitative qui complète cette fiche.

Coordination des acteurs par usages (AEP, irrigation, etc.)

- **Usage eau potable**

Comme évoqué plus haut, les structures de gestion de l'AEP vont connaître à horizon 2020 une profonde restructuration, avec la dissolution des syndicats existants et le transfert de la compétence à l'échelle des communautés de communes et d'agglomération. Les incertitudes quant à la gouvernance future de l'AEP ont un impact sur les décisions de gestion actuelles, car les regroupements futurs peuvent justifier des investissements à moyen ou long terme, ou encore conditionner des stratégies d'approvisionnement et de sécurisation.

- **Usage agricole**

Sur le territoire du SAGE, 84% des prélèvements sont réalisés par des structures collectives et 16% par des ouvrages individuels. La gouvernance de l'irrigation a évolué dans les dernières années : dans la Drôme, 18 syndicats (irrigation collective) se sont regroupés au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID). Le SID et les ASA drômoises indépendantes forment le SYGRED, organe de représentation des irrigants, interlocuteur des partenaires de la gestion de l'eau, structure de concertation et porteur de l'Organisme Unique, chargé de gérer les quotas destinés à l'irrigation à l'avenir. L'Association des Irrigants Individuels est un partenaire privilégié. L'Isère compte des ASA et la Chambre coordonne l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage agricole, ce qui en fait le mandataire pour tous les irrigants de la gestion des volumes globaux d'irrigation. Face aux enjeux de maîtrise des volumes prélevés, les acteurs de l'irrigation se voient confrontés à plusieurs questions :

- répartition des volumes entre irrigants, notamment allocation aux nouveaux arrivants, harmonisation des règles entre syndicats ?
- origine des prélèvements (eaux superficielles, souterraines, transferts..) et stockage
- optimisation de la distribution

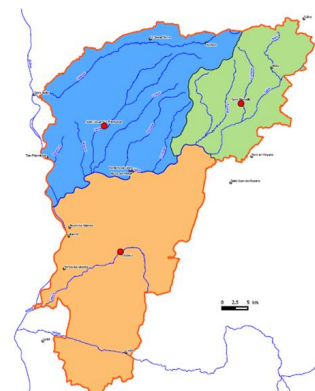
La gouvernance de l'eau agricole doit permettre de répondre à ces enjeux, en considérant les différents acteurs et territoires qui la composent, et en lien avec la gouvernance de l'eau à l'échelle du SAGE.

Assurer une gouvernance efficace : l'avis des Commissions territoriales

Assurer la cohérence des démarches menées à différentes échelles est un enjeu important pour l'ensemble des commissions territoriales, notamment vis-à-vis des démarches menées sur les eaux superficielles, les SCoT et les autres démarches visant à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les acteurs insistent sur la nécessité d'une meilleure coordination des démarches et la nécessaire implication des communautés de communes et d'agglomération, ainsi que le rôle de convergence que doit jouer le SAGE pour en améliorer la lisibilité.

Les trois commissions territoriales, et en particulier celle de la Plaine de Valence, souligne l'importance d'un réel projet agricole de territoire. Inscrire les actions de gestion de l'eau et des pratiques agricoles dans un projet cohérent de développement territorial permettrait de prendre en compte et potentiellement compenser les efforts réalisés, et d'assurer que le territoire puisse conserver et mettre en valeur au mieux sa vocation agricole.

Enfin, les commissions du Sud-Grésivaudan et de la Drôme des collines ont souligné l'importance du financement des mesures du SAGE. Certains acteurs de la Drôme des collines s'inquiètent notamment du financement des actions qui seront menées suite à l'étude sur les ressources stratégiques pour l'eau potable lancée par le SAGE en 2016.



INFORMER ET COMMUNIQUER AUPRES DE TOUS LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Enjeu prioritaire

Faire davantage connaître les thématiques EAU sur le territoire du SAGE

La thématique eau est globalement peu médiatisée, et le SAGE Molasse est une démarche encore peu connue. La thématique et la démarche en œuvre doivent faire l'objet d'une appropriation plus importante de la part des acteurs, et surtout du grand public, car elle est la première étape de la sensibilisation et la responsabilisation des personnes vis-à-vis des enjeux traités par le SAGE. Par ailleurs, l'appropriation des thématiques du SAGE par les acteurs locaux reste la meilleure garantie de sa mise en œuvre future. La sensibilisation à ses problématiques est donc à travailler en amont de son approbation, afin d'en assurer une mise en œuvre optimale.

Cette appropriation passe tout d'abord par la **visibilité de la thématique eau et de la démarche SAGE**. La communication du SAGE doit également permettre d'appuyer et relayer l'action et la lisibilité des démarches menées localement (contrats de rivière, captages prioritaires...). Cela pourrait consister à mettre en place des canaux de communications centralisés au niveau du SAGE : lettre du SAGE traitant des actualités de l'ensemble des démarches eau sur le bassin ; site internet renvoyant sur les liens des diverses structures et acteurs portant des démarches à différents niveaux, par thématique (ex : Communauté d'agglomération Valence Romans, Contrat de rivière, Agribiodrôme, etc.) ; convier la presse locale aux réunions de concertation et diffuser des communiqués de presse, utiliser les journaux communaux comme relais d'information, etc.

L'appropriation passe également par la compréhension de ces différents enjeux par un large panel d'acteurs et d'habitants. En effet, les différentes étapes d'élaboration et de présentation des données collectées pour établir l'état des lieux du SAGE Molasse soulignent la nécessité de « **faire comprendre** » **le fonctionnement hydrologique des nappes souterraines et des écosystèmes associés**, ainsi que les principales pressions qu'exercent (directement ou indirectement) les usages de l'eau sur les ressources en eau du territoire. « Faire comprendre » est un exercice d'autant plus délicat : **(1) qu'il concerne une ressource en eau invisible** dont le fonctionnement peut changer selon les périodes de l'année au regard de la pluviométrie et des prélèvements de différents usages de l'eau ; **(2) qu'il doit cibler une grande diversité de secteurs et usages** de l'eau dont chacun ne connaît généralement qu'une petite partie du fonctionnement intégrée écosystèmes-ressources-usages. La thématique des eaux souterraines se prête volontiers à la vulgarisation scientifique et éveille facilement la curiosité des personnes. L'opportunité de cette curiosité spontanée est à saisir pour mettre en lumière la thématique eau dans sa globalité, d'autant plus la que caution scientifique permet de donner du poids aux objectifs formulés par le futur SAGE.

Le contenu positif des messages

Enjeux complémentaires

Les acteurs du SAGE ont fait le constat en atelier que les messages actuellement communiqués dans le cadre de la gestion de l'eau sont souvent axés sur les constats de problèmes, et rarement sur les solutions qu'on pourrait y apporter (par exemple comment changer de pratiques, de comportements, etc.) Les constats de problèmes doivent être cantonnés à l'étape du diagnostic partagé (cf enjeux de connaissance), sur lequel les acteurs pourront s'appuyer pour trouver des solutions dans un esprit de co-construction plutôt que d'opposition et dans l'optique de rechercher des solutions.

Pour cela, la formulation des messages communicants doit observer quelques principes :

- Eviter la rhétorique de stigmatisation d'un acteur ou d'un usage. Donner régulièrement un espace de visibilité directe à des acteurs variés du territoire sous la forme de témoignages (encadrés zooms au sein d'une communication écrite du SAGE par exemple), d'interventions lors de réunions, etc., en veillant à maintenir un équilibre entre les thématiques mises en avant.
- Prêter attention au vocabulaire employé : décrire les dispositions ou orientations d'une manière opérationnelle, en utilisant des verbes d'actions
- Faire référence aux objectifs du SAGE

Moyens alloués à l'information et communication

Les acteurs du territoire font le constat qu'il y a actuellement peu de moyens consacrés aux aspects information et communication sur les thématiques touchant à l'eau. Selon les thématiques, les aides de l'Agence de l'eau pour la sensibilisation et la communication peuvent s'élever à 80% de financement. Par exemple, en 2016, le Syndicat mixte de la rivière Drôme a été financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau sur l'opération « Communication 2016 du SAGE Drôme », consistant à la publication et la diffusion d'outils de communication (2 guides techniques et opérationnels à destination du monde agricole sur la préservation de la ressource d'une part, et des élus et propriétaires sur la préservation des zones humides d'autre part, un guide de promotion des bonnes pratiques en lien avec les préconisations du SAGE à destination du grand public avec l'intervention d'une équipe de service civique assurant sa diffusion, 2 lettres d'information et l'intervention).

Cohérence des messages

L'information sur l'eau relève actuellement d'une multiplicité de sources, qu'il conviendrait de mettre en cohérence et de simplifier. La cohérence des messages doit être le reflet de la cohérence de la politique menée à l'échelle des aquifères concernés par le SAGE et du territoire associé. En cela, cet enjeu renvoie à l'enjeu transversal de gouvernance impliquant la cohérence des démarches menées par différents acteurs et à différentes échelles, et à la nécessité d'y associer une information et communication, pouvant notamment passer par le SAGE.

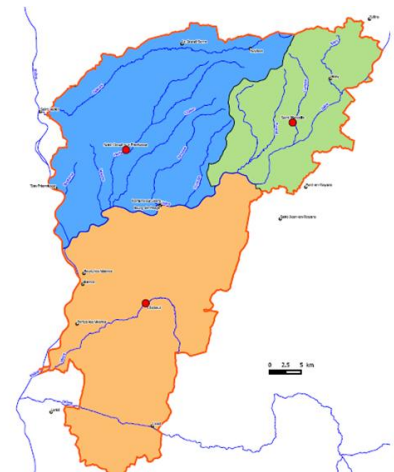
Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides

Les milieux humides, leur fonctionnement et les services qu'ils fournissent, sont peu connus et souvent en propriétés privées. L'altération d'une zone humide peut être due à une méconnaissance de ces milieux et de l'importance de leur rôle dans les équilibres qualitatifs et/ou quantitatifs globaux à l'échelle du bassin versant en particulier. Informer les habitants, propriétaires fonciers, usagers de l'espace et collectivités sur cette thématique devra aborder la question des critères de reconnaissance d'une zone humide, ses rôles et ses fonctions environnementales, économiques et sociétales.

Informier et communiquer : l'avis des Commissions territoriales

Mieux faire connaître les thématiques eau sur le territoire du SAGE est un enjeu partagé par les trois commissions territoriales, cet enjeu étant intimement lié aux moyens (financiers et humains) alloués à l'information et la communication. Les participants soulignent l'importance d'une communication positive autour des questions de l'eau, en particulier en ce qui concerne les pratiques agricoles qui restent mal comprises (Drôme des collines) ou les atouts de l'agriculture locale (Plaine de Valence).

Les trois commissions territoriales reconnaissent l'enjeu de sensibilisation et de pédagogie sur le fonctionnement et les rôles des zones humides. La sensibilisation aux économies d'eau pourrait également demander des efforts particuliers (commission Drôme des collines).



5. EN RESUME

L'élaboration du diagnostic du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a permis, par le travail bibliographique et la concertation des acteurs, d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de gestion des eaux souterraines du territoire afin de garantir des ressources en eau potable durable pour les populations tout en assurant les autres usages.

Ainsi, la **lutte contre les pollutions** est l'un des enjeux majeurs du SAGE, au regard de la fragilité et des dégradations locales de la qualité des aquifères de la molasse miocène et des alluvions, essentiellement par les apports d'azote et les produits phytosanitaires, et de la nécessité de garantir une ressource de qualité pour l'usage AEP.

Les efforts à mener nécessiteront la mobilisation de tous, en particulier **de la profession agricole**, étant reconnus **les efforts déjà consentis et les contraintes économiques des exploitants**. Les solutions s'élaboreront dans le cadre d'un **projet agricole de territoire** intégrant gestion de l'eau et évolution de l'agriculture locale.

L'enjeu de **gouvernance des collectivités** est également identifié comme prioritaire, y compris pour assurer l'émergence du projet agricole de territoire et la montée en puissance de la mobilisation des professionnels agricoles. Dans cette optique, la coordination de tous les acteurs est un pré-requis à une gestion de l'eau efficace valorisant au mieux le potentiel du territoire, nécessitant en particulier des partenariats entre les acteurs des collectivités à différentes échelles territoriales (Départements, EPCI tels l'agglomération de Valence, syndicats d'eau potable et d'irrigation, etc.).

Les enjeux liés aux **forages domestiques** sont importants, notamment sur la partie drômoise du SAGE, combinant : un **manque de données disponibles** concernant leur nombre et leur importance ; les **risques de contamination** des aquifères qu'ils induisent ; et des **incertitudes fortes de leurs impacts cumulés** sur la disponibilité à long terme de la ressource en eau.

Plus globalement, l'**organisation des prélèvements futurs** est un enjeu fondamental du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence. Il fait écho à la nécessité de **mieux connaître les ressources disponibles sur l'aquifère molasse et les ressources alternatives ou à reconquérir**, ainsi qu'à des **enjeux de gouvernance** dans le contexte actuel de transferts de compétences et de restructuration des collectivités.

Enfin, l'enjeu de **sensibilisation** au sens large sur l'ensemble des enjeux clés de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE est partagé par tous, au regard en particulier de la dimension « invisible » des eaux souterraines. Ainsi, les impacts des forages individuels et l'obligation de déclaration, les économies d'eau et le rôle des zones humides sont les principaux axes sur lesquels le SAGE devra mener des actions de communication, y compris envers le grand public.

Le tableau ci-dessous résume les principaux enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques identifiés pour le SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence :

Légende :

Echelle du SAGE	Echelle des commissions territoriales
Enjeux prioritaires	Enjeux prioritaires
Enjeux complémentaires	Enjeux complémentaires

► Tableau 3 : Vision globale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence

	Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
					Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
Enjeux thématiques	Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire	La sécurisation de l'AEP	Porteurs actuels et futurs de la compétence AEP (syndicats, communautés de communes, communes)	Le territoire du SAGE et éventuellement des territoires voisins			
		L'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel des ressources alternatives	Porteurs actuels et futurs de la compétence AEP (syndicats, communautés de communes, communes)	Le territoire du SAGE et éventuellement des territoires voisins			
		Forages individuels : évaluation de l'impact et maîtrise si besoin	Communes, services de l'Etat	Le territoire du SAGE			
		L'intégration et l'évolution de l'irrigation dans les projets de territoire	Monde agricole	Le territoire du SAGE			
		Les économies d'eau pour tous les usages	Porteurs de la compétence AEP et consommateurs, syndicats d'irrigation et exploitants, industries, collectivités, etc.	Le territoire du SAGE			
	Lutter contre les pollutions	La prise en compte de toutes les sources de pollutions	Le monde agricole, les industries, les porteurs de la compétence assainissement, les transports, le tourisme, etc.	Le territoire du SAGE			
		Les pollutions « classiques » d'origine agricole	Le monde agricole	Déclinaisons selon les petites régions agricoles			
		Les pollutions liées aux substances émergentes	Le monde agricole, les industries, les porteurs des compétences assainissement et AEP	Le territoire du SAGE, déclinaisons locales			

	Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
					Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
	Préserver les milieux aquatiques connectés	La préservation, la restauration et la création de zones humides connectées avec les eaux souterraines	Collectivités porteuses de la compétence, porteurs de projets d'aménagement	Le territoire du SAGE			
		Meilleure caractérisation des déficits en eaux superficielles (naturels/artificiels, anciens/récents, etc.)	Porteurs de la compétence rivières, gestionnaires des ressources en eau	Le territoire du SAGE			
		Entretien et gestion des cours d'eau et zones humides	Porteurs de la compétence rivières	Le territoire du SAGE			
Enjeux transversaux	Améliorer les connaissances	Observatoire (qualité et quantité) des aquifères	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Intégrer la dimension économique dans les actions de gestion de l'eau	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés	La cellule d'animation du SAGE, la CLE	Le territoire du SAGE			
		Qualité – Phytosanitaires, azote et nitrates	Gestionnaires de l'eau, porteurs de la compétence rivières	Le territoire du SAGE			
		Appui à la caractérisation, au diagnostic et à la formulation de recommandations à l'échelle du SAGE	La cellule d'animation du SAGE, la CLE	Le territoire du SAGE, secteurs stratégiques			
	Gouvernance et financements	Cohérence des démarches menées à différentes échelles	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Toutes les échelles de gestion de compétences eau			
		Portage du SAGE dans la durée	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Gestion à long terme pour réduire les dépenses	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE			
		Projet agricole de territoire	Le monde agricole	Le territoire du SAGE			

	Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
					Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
		Coordination des acteurs par usages (AEP, irrigation, etc.)	Le monde agricole et les autres usagers de l'eau, la CLE	Echelle départementale (OUCG) et territoire du SAGE			
		Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE	L'ensemble des gestionnaires de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE			
		Financement de la préservation de la ressource : qui ?	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE et échelle des financeurs			
		Diversité des financements de l'eau	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE et échelle des financeurs			
	Information et communication	Faire davantage connaître les thématiques EAU sur le territoire du SAGE	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Le territoire du SAGE			
		Le contenu positif des messages	La cellule d'animation du SAGE	Le territoire du SAGE			
		Moyens alloués à l'information et communication	La cellule d'animation du SAGE, les organismes financeurs	Le territoire du SAGE			
		Cohérence des messages	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Le territoire du SAGE			
		Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences milieux aquatiques sur le territoire	Le territoire du SAGE			